Jeudi, 31 mai 1849. ÉDITION DU MATIN. 1re année. — N° 75.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
Paris	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
Seine	28 »	14 »	7 »	2 50
Départements	32 »	16 »	8 »	3 »»
Étranger	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois	» — 50
Réclames	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.
(*Ordre du jour de l'Assemblée nationaledu* 24 *mai* 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 29 MAI 1849.

Nous avons déjà averti le gouvernement; nous lui avons dit combien il était imprudent pour la sûreté de notre armée, pour la liberté de nos mouvements en Italie, de permettre que les Autrichiens s'emparassent de toutesles positions. Depuis ce que nous avons publié à cet égard, les choses se sont aggravées; elles vont s'aggraver encore davantage.

Nous avons dit quelle puissante prépondérance avaient les Autrichiens dans le nord de l'Italie. Depuis Ferrare jusqu'à Novare, ils sont maîtres de toute la ligne du Pô et du Tessin, avec Mantoue, Vérone et Peschiera derrière eux, Alexandrie en avant.

Leur position est devenue, elle va devenir encore plus formidable. Déjà ils se sont emparés de Livourne, ce qui leur permet de s'étendre dans toute la Toscane. Ils ont pris Bologne, Forli et probablement, ayant soumis sur leur passage Rimini, Pesaro, Sinigaglia, ils sont à présent sous les murs d'Ancône.

Nous espérons que les Autrichiens trouveront là une énergique résistance. Mais qu'ils prennent cette ville ou qu'ils échouent, quelle sera la situation de notre armée dans le cas d'une complication générale des affaires en Europe?

En Toscane se trouvent déjà 15 ou 18 mille Autrichiens; 16 mille marchent sur Ancône, laissant à Bologne une arrière-garde. Livourne et Ancône sont en droite ligne, la première sur la Méditerranée, l'autre sur l'Adriatique ; maîtres comme ils le sont de tout le pays, les deux armées peuvent se donner la main et disputer partout le passage aux Français, ou venir, en réunissant leurs forces, écraser notre armée. Nous ne parlons plus des Napolitains; Roselli et Garibaldi en ont débarrassé les Etats romains, et bientôt probablement les Espagnols auront leur tour.

Maintenant est-il possible de laisser notre armée dans des circonstances semblables? Plusieurs raisons s'y opposent : la raison militaire, la raison politique.

La raison militaire : Elle ne veut pas que dans le voisinage d'une armée française de 20,000 hommes on laisse une armée autrichienne double en nombre. Ou nous sommes d'accord avec l'Autriche, nos opérations se font de concert, et alors il faut l'avouer, avouer hautement cette infamie, cette indigne alliance, contraire à la politique suivie par la France depuis des siècles, et proclamer notre vénération pour les traités de 1815; ou nous n'admettons pas l'intervention de l'Autriche dans les Etats romains, et alors il faut signifier à cette Autriche tremblante devant les Polonais et les Hongrois, qu'il faut qu'elle s'écarte de notre voisinage; que nous seuls saurons accomplir notre œuvre de pacification; que nous n'avons pas besoin du secours de ces hordes déshonorées que les d'Aspre et les Wimpfen traînent à leur suite; qu'enfin, là où brille le drapeau de la République française, le drapeau de l'Autriche ne doit pas se montrer, même de loin.

La raison politique : comment la République romaine pourrait-elle, si la plus grande partie de son territoire est aux mains des soldats de l'Autriche, accepter la proposition de M. de Lesseps? *Comment les populations romaines pourraient-elles se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement?* Ou la proposition de M. de Lesseps est sérieuse, sincère comme il convient que le soit toute proposition faite au nom de la République française, et alors il faut que les Autrichiens sortent des Etats romains; ou cette proposition n'est qu'un mensonge indigne de notre gouvernement, indigne de notre ambassadeur, indigne de la France, et alors comment la République romaine pourrait-elle accepter un mensonge?

La raison politique exige donc que le territoire romain soit libre pour que les populations puissent se prononcer librement.

Nous n'insisterons pas davantage. Mais que le ministère, que tout le monde y songe! Nous vivons sous une forme de gouvernement où la responsabilité ne périme pas, ne se prescrit pas.

Si la question romaine n'est pas résolue par la France seule, dans des conditions d'intérêt et d'honneur pour la France, tôt ou tard la justice du pays saura bien atteindre les coupables.

L'évolution complète et définitive de toutes les fractions du parti démocratique vers le socialisme fait chaque jour de nouveaux progrès. Nous avons aujourd'hui un deuxième manifeste de la société des *Amis de la Constitution* et une déclaration de principes du *National*. Les *Amis de la Constitution* demandent la réforme financière, la réforme administrative et la réforme judiciaire. Si l'on sait bien ce que l'on veut dire par ces mots que chacun prononce, toutes les questions décisives de la révolution économique sont comprises dans ce programme. Nous reproduirons le manifeste des *Amis de la Constitution* et nous suivrons la discussion que nous avons engagée.

Pour aujourd'hui nous constatons avec empressement que le *National* prend enfin le parti qu'il aurait dû prendre il y a dix-huit ans. Toutes les questions posées par le socialisme l'étaient alors; toutes les écoles qui occupent aujourd'hui l'attention publique existaient, sauf celle de Proudhon qui, venue la dernière, n'aurait pas eu de raison d'existence, n'était l'obstination des fauteurs du privilége ou des adorateurs mystiques de l'abstraction républicaine et de la liberté négative des économistes.

La Révolution de Février se serait accomplie et la Constition républicaine de 1848 serait une vérité, si le *National* avait fait, en temps opportun, ce qu'il commence si tard.

Mais il vaut mieux tard que jamais; et ce n'est pas nous qui renouvellerons à l'égard des derniers venus la classification peu fraternelle et beaucoup trop arrogante des gens de la veille et des gens du lendemain. Les ouvriers de la dernière heure ne seront pas moins bien traités que les hardis pionniers du premier défrichement. A une condition cependant, c'est qu'ils se rendent compte de la tâche à remplir, et qu'ils sachent ce qu'ils veulent.

Nous sommes persuadés, par exemple, que le *National* regrette beaucoup de n'avoir pas prêté à Louis Blanc l'appui qui aurait assuré le développement régulier et pacifique de la révolution sociale.

Lorsque nous le voyons reprocher à ceux qu'il appelle les *économistes à la suite*, de n'avoir pas compris toutes les conséquences de l'économie politique quant à l'abolition des priviléges, nous sommes persuadés aussi qu'il regrette d'avoir, tout récemment encore, impitoyablement combattu la théorie de Proudhon; car Proudhon n'a fait que déduire les dernières conséquences de l'économie politique, et, par cela même, tout socialiste qu'il se prétend, il demeure impossible et inapplicable, et ne fera jamais rien d'efficace sans le concours des autres écoles socialistes.

Nous n'hésitons donc pas à tenir compte au *National* des bons sentiments dont nous désirons le voir animé, et nous reconnaissons qu'il définit exactement le but du Socialisme lorsqu'il proclame que c'est la réalisation de l'égalité démocratique *dans l'economie sociale*. Comme il dit, en effet, lui-même, le mal est tout entier dans ce fait que la loi politique est chez nous démocratique, tandis que le code social ne l'est pas.

Mais, puisque le *National* définit si bien le Socialisme, pourquoi qualifie-t-il d'empirisme l'œuvre de ceux qui ont provoqué les études dont les fruits commencent à paraître bons à cueillir, l'œuvre des hommes qui ont énoncé les premières formules qu'il s'agit aujourd'hui de raccorder et de disposer pour la pratique? Croyez-vous qu'il suffise d'affirmer que les plus sûrs moyens de réaliser l'égalité sociale sont : 1° L'impôt proportionné aux ressources du contribuable; 2° La liberté et le développement rationnel des institutions de crédit; 3° La réforme de l'enseignement et la diffusion gratuite des connaissances indispensables au citoyen?

Tous les partis sont d'accord sur ces énonciations vagues. Ce ne sont pas là des solutions, même empiriques; ce sont des vœux. Ces vœux sont communs à tous les bons citoyens.

S'agit-il d'arriver à la pratique, toutes les écoles socialistes, malgré la diversité et même l'opposition de leurs mesures d'exécution immédiate, sont d'accord sur ces principes : 1° qu'il est impossible d'arriver à la proportionnalité de l'impôt, aussi longtemps que le travail dépendra du capital; car, dans le régime de l'exploitation par droit de capital, c'est à celui qui reçoit le crédit que le capital impose indirectement la condition de payer l'impôt; 2° que la juste distribution du crédit ne peut être obtenue que par la réciprocité parfaite entre toutes les classes de producteurs, et qu'elle se trouve, par conséquent, incompatible avec l'industrie des banquiers, escompteurs et autres prêteurs d'argent; 3° enfin, que l'éducation gratuite et obligatoire emporte nécessairement l'organisation de l'apprentissage et de tous les travaux intellectuels et industriels, d'après le principe de l'association.

Le *National*, sous peine de rester dans des abstractions vides de sens, ce qui est le propre des empiristes, est donc tenu de démontrer en quoi il diffère, quant à ce principe général, des diverses écoles socialistes.

Nous le prions de s'expliquer positivemeet sur ces trois points, qu'il a lui-même posés.

Séance de l'Assemblée.

Après la lecture du procès-verbal, un membre réclame sur la manière dont cette formalité est ordinairement accomplie. A l'avenir, il demande qu'on y mette un peu plus de cérémonie.

Après divers incidens, dont l'un entre autres était relatif à la garde nationale de Châlons, une discussion s'engage sur les élections de la Haute-Marne. M. Taschereau, qui semble avoir voulu conserver le rôle d'interrupteur qu'il exerçait en chef dans la dernière Assemblée, est obligé de donner des explications sur un mot qui lui était échappé.

Une discussion assez vive s'engage; elle finit par l'admission de tous les représentants de la Haute-Marne.

Après l'admission des représentants de plusieurs départements, on passe aux élections de la Nièvre. Un incident s'élève, qui donne lieu à diverses interpellations.

Pourquoi le ministère public a-t-il deux poids et deux mesures? Pourquoi, s'il poursuit un journal sur une fausse nouvelle qui aurait pu influencer les élections, ne poursuit-il pas M. Faucher, l'auteur de la dépêche télégraphique si calomnieuse pour Paris et pour tout un côté de l'Assemblée constituante? On comprend combien M. Baroche s'indigne d'une pareille invitation. Lui, poursuivre un ministre!

Nous ne parlerons pas d'une mauvaise chicane élevée contre le citoyen Antony Thouret, et qui tendait à le faire exclure de l'assemblée comme étranger à la France. Le citoyen Thouret est admis malgré cette malveillante réclamation.

A ce moment un commencement de tempête, qui prend bientôt des proportions effrayantes, s'élève dans l'Assemblée. Pourquoi le colonel Cauvain n'est-il plus le gouverneur du palais de l'Assemblée? Pourquoi lui a-t-on substitué le colonel de Koly ou le général Forest? Est-ce le général Changarnier qui a fait cette mutation?

C'est alors que Ledru-Rollin monte à la tribune. La tempête augmente, redouble et devient si forte que le président se couvre et que la séance est interrompue. On a donc bien peur de Ledru-Rollin!

La séance est reprise.

Après quelques paroles M. Monnet, le citoyen Ledru-Rollin monte à la tribune. Il fait ressortir cette persistance étrange du général Changarnier à se mettre en opposition avec l'Assemblée à blesser toutes ses prérogatives, dénier le droit du président. Il montre la crainte que le seuil de l'Assemblée ne soit un jour violé.

Le citoyen président adresse quelques paroles à l'orateur, obligé malgré lui de les dénoncer à l'Assemblée. Puisque le citoyen président, s'écrie-t-il, outrage mon parti et ma personne, je me retire de la tribune; elle n'est pas libre.

Un incroyable tumulte s'élève. Vainement M. Odilon Barrot monte à la tribune pour le calmer. Les secrétaires ne voulant pas s'associer aux paroles du président, quittent le bureau. Enfin, le président reconnaît noblement ses torts, et la séance a repris son cours. Quel a été le résultat de cet incident?

M. Odilon Barrot est venu prouver que le nouveau commandant du palais n'avait pas été imposé au président, mais que celui-ci l'avait agréé. Et comment le président se serait-il refusé à ce choix?

M. de Keratry a oublié le temps où il s'écriait que la France n'était pas un cadavre, et qu'on ne frappait pas impunément sur elle. S'il avait aujourd'hui la vigueur qu'il a montrée autrefois, il ne souffrirait pas que le premier pouvoir de la France fût à la discrétion d'un homme qui semble prendre plaisir à le braver par ses témérités.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une lettre de Marseille, à la date du 26, nous apporte les informations suivantes :

« Nous n'avons aucune nouvelle positive de Rome. Mais, après l'arrivée d'un bateau à vapeur de l'Etat, le bruit s'est répandu que l'armistice aurait été rompu par le général Oudinot, qui aurait tenté, le 22, un coup de main sur Rome, et aurait été vigoureusement repoussé. »

Nous avons reçu hier des nouvelles de Rome, à la date du 23. Il n'y était nullement question de ce fait. Cependant le même bruit s'est répandu aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée législative.

On s'entretient assez vivement à l'Assemblée nationale de la nouvelle que le général Oudinot a recommencé les hostilités contre la ville de Rome. Cette nouvelle, diversement expliquée par les représentants, produit cependant une très vive impression. Tout le monde blâme cette conduite inexplicable du gouvernement, et les plus acharnés ministériels ne trouvent aucune excuse pour leurs patrons.

Le gouvernement, cependant, affirme n'avoir reçu rien d'officiel à ce sujet.

D'après d'autres nouvelles, le gouvernement de la République romaine aurait accepté les propositions de M. de Lesseps à condition que la France intimerait à l'Autriche, à l'Espagne et à Naples de se retirer des états romains, pour que les populations puissent se prononcer librement sur la forme de gouvernement qu'elles entendent adopter.

Les Autrichiens, au nombre de 16,000 hommes, pourvus de 46 pièces d'artillerie et d'immenses munitions de guerre et de bouche, marchent sur Ancône.

Une lettre de Trieste du 20 annonce que le général hongrois Perczel se trouve à 24 milles de Trieste, à la tête de 35,000 hommes. Cette même lettre ajoute que toute la Croatie méridionale s'est insurgée et s'est déclarée pour les Hongrois, ce qui a facilité ses marches forcées.

L'*Avenir* de Florence dit savoir de bonne source que le maréchal Radetzki se rend en Hongrie pour y prendre le commandement supérieur de l'armée. Il sera remplacé à Milan par le général Aspre. Le général autrichien Haynau, qui dirigeait les opérations contre Venise, est aussi arrivé de l'Italie en Hongrie avec quelques régiments de cavalerie.

Des nouvelles importantes nous arrivent de l'Allemagne. La Russie menace d'intervenir en Allemagne pour rétablir l'ancien état politique de ce pays, et le roi de Prusse a signifié au pouvoir central de Francfort de ne plus se mêler de l'arrangement des affaires du Schleswig. Nous n'accueillons ces nouvelles que sous toute réserve.

On écrit de Berlin à la *Gazette du Rhin et Moselle* qu'on aurait découvert des complots sérieux à Saint-Pétersbourg, et principalement dans l'armée. Un grand nombre d'officiers et quelques généraux même auraient été arrêtés et pendus de suite.

Le gouvernement de la République française ne veut pas reconnaître le mouvement républicain des Badois ni leur gouvernement provisoire. Le consul français à Carlsruhe a par conséquent amené son pavillon. Nous étions déjà les alliés des Autrichiens en Italie, nous serons maintenant les alliés des Prussiens en Allemagne.

Aucune nouvelle décisive de la Hongrie. Les journaux de Vienne parlent seulement de rencontres insignifiantes. Il semble pourtant que les Autrichiens se proposent de pousser en avant sur les bords de la March, et que les Hongrois se retirent sans y être forcés. La même incertitude sur les événements en Galicie. On assure néanmoins que Dembinski aurait franchi la frontière de ce pays près de Dukla et de Gorlice, à la tête de 15,000 Polonais, après avoir laissé les Hongrois au-delà des Carpathes. Jusqu'à présent on ne sait pas au juste si les Russes sont entrés ou non dans la Transylvanie; mais ce qui est hors de doute, c'est que Bem et Perczel se rendent de plus en plus maîtres du pays des Slaves méridionaux.

D'après la *Réforme allemande*, la révolution a éclaté sur les bords de la Moselle, en Prusse; les habitants de Berncastel et de Wittlich, munis d'armes prises à Prüm, se sont levés sous le commandement de Schilli, ancien avocat et député. Le gouvernement prussien a déclaré les districts de Berncastel et de Wittlich en état de siége, et le général Horn a reçu l'ordre de se mettre en marche contre les insurgés.

La *Gazette des Postes* de Francfort annonce qu'une légion allemande-polonaise s'est formée à Carlsruhe, et qu'on ne s'y inquiète plus de la Constitution allemande. C'est la République démocratique et sociale qui y occupe les esprits. On y parle même d'une alliance avec les Français qui ont les mêmes sentiments.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle un arrêté qui modifie l'ordonnance du 15 novembre 1842, sur le commerce des gommes du Sénégal.

Un incident de la plus haute gravité a jeté aujourd'hui dans le 14e bureau une émotion qui s'est communiquée bientôt au dehors. C'est devant lui que s'agitait la question de la domination du citoyen Changarnier dans le département de Seine-et-Oise. Hier après une discussion contradictoire, à laquelle ont pris part les partisans de l'une et de l'autre opinion, le sujet paraissait complétement épuisé, et il ne restait plus qu'à recueillir les voix.

Par un esprit de convenance dont il serait pourtant bien temps qu'on se défît, on proposa d'inviter, avant de constater la décision de la majorité, quelle qu'elle dût être, le citoyen Changarnier à se rendre au sein du bureau. M. Leverrier fut chargé, en qualité de secrétaire, d'écrire à M. Changarnier et de lui faire connaître le désir du bureau.

Ce matin donc, une nouvelle séance avait lieu. Inutile de dire que M. Changarnier ne s'y est point rendu. Nous ne surprendrons personne en disant qu'il n'a même pas daginé répondre à la lettre de M. le secrétaire.

Hier, non-seulement, comme nous en rendrons compte tout à l'heure, la discussion était close, mais même la question de nullité, présentée et soutenue avec autant de ludicité que de force par MM. Pascal Duprat et Laclaudure, avait rallié les membres du parti de la droite qui, comme en janvier, sont familiers avec le droit et l'interprétation des loix.

Il n'y avait donc plus qu'à recueillir dans cette dernière séance les voix des membres présents. 15 voix se prononçaient pour l'annulation, 13 en faveur de la validité. Il semblait qu'en cet état tout fût terminé et définitivement. Les 15 membres qui s'étaient prononcés pour l'illégalité de l'élection, et dont l'opinion avait triomphé, durent être étonnés de voir élever la prétention de procéder à un nouveau vote.

De l'étonnement ils passèrent à l'indignation, lorsqu'en jetant un coup d'œil sur l'Assemblée, ils virent que la minorité, à la faveur d'un trouble calculé, s'était recrutée de plusieurs absents. M. Pascal, au nom de la majorité, a déclaré que la première opération avait été décisive, définitive, et, protestant contre la proposition d'un nouveau vote, il est sorti de la salle, avec ses 14 collègues de la majorité.

Il paraît que les membres restés dans le bureau n'ont pas osé continuer dans la voie où ils semblaient d'abord vouloir s'engager, et qu'ils se sont separés en s'ajournant à demain.

Cette grave affaire sera très-certainement portée à la tribune.

Nous recevons aujourd'hui par les journaux d'Alger le résultat presque définitif des élections.

Voici le résultat connu pour les principaux candidats :

Emile Barrault, candidat démocrate,	4,081
Didier, candidat démocrate,	3,540
E. Girardin, rédacteur de la *Presse,*	2,537
Bodichon, candidat démocrate,	1,909
Rancé, candidat légitimiste,	2,066
Henri d'Orléans (duc d'Aumale),	2,170

Il n'y a plus à connaître que les votes de la province de Constantine, mais, selon toute probabilité, le résultat ne sera pas modifié d'une manière sensible et MM. Emile Barrault, Didier et Emile de Girardin obtiendront seuls la majorité. Ce résultat nous prouve que les démocrates socialistes sont en majorité en Algérie, puisque deux de leurs candidats sur trois passent les premiers sur la liste.

Quant aux voix portées sur M. Emile de Girardin, elles ont été recueillies dans tous les partis, parce que ce candidat a été présenté comme un homme spécial, et que son élection, même d'après l'aveu des journaux réactionnaires qui le portaient, n'a pas de *couleur politique.*

On lit dans le *Journal du Peuple* un singulier premier Paris ayant pour titre le *Roi des Révolutionnaires.*

Ce roi des révolutionnaires n'est autre que Voltaire, que la feuille dont nous parlons prend à partie brusquement ; voici de quelle façon est apprécié l'illustre philosophe, dans ce journal qui semble s'être proposé pour but de dépasser les niaiseries fantastiques et les risibles fureurs de l'*Univers religieux.*

» Ce vieillard, dit-il, était a rivé au bout de sa longue carrière traînant après lui toutes les infamies, toutes les lâchetés, tous les vices, tous les crimes de ce siècle dont il avait éte le corrupteur. »

« Cet homme a été le génie du mal, cœur pétri de tous les vices, bassement avare, faux, hypocrite, parjure, etc. »

« Que les révolutions qu'il a soulevées, que les crimes, que les assassinats qu'il a fait commettre vouent son nom à l'exécration de l'humanité.—Les ministres de 93 n'ont fait que tirer les conclusions de ses hideuses doctrines. Robespierre n'était que le bras qui faisait travailler la guillotine ; Voltaire était la tête. »

« Tous les désastres qui ont passé sur l'Europe il y a soixante ans, c'est à lui qu'elle les doit. »

Ne se reporte-t-on pas involontairement aux beaux jours de la restauration, et cet article ne semble-t-il pas la riche paraphrase du fameux refrain : *C'est la faute de Rousseau, c'est la faute de Voltaire?*

On hésite en vérité entre la pitié et la stupéfaction à la vue de ces lignes rageuses... Est-il croyable qu'il existe de nos jours une classe de lecteurs à qui l'on puisse adresser d'aussi sottes billevesées avec l'espoir d'une approbation !

Il y aurait donc encore des gens pour qui les efforts de l'esprit humain cherchant le vrai sont œuvre d'abomination et d'impiété, et qui se refusent à comprendre que nos philosophes n'ont été, selon les lois impérieuses du progrès humain, que les épurateurs d'un grossier alliage ; qu'ils n'ont fait que s'opposer à l'hébêtement des esprits, et qu'on leur doit d'avoir posé les bases des droits imprescriptibles de cette raison qui nous a été donnée pour notre usage, quoi qu'en disent les *dévots...*

Pour caractériser la situation des esprits chez les *modérés* d'outre-Rhin, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de communiquer à nos lecteurs une partie de la lettre que le célèbre historien et professeur Gervinus vient d'adresser à la *Gazette allemande,* organe conservateur important, fondé l'année dernière à Heidelberg et transporté aujourd'hui à Francfort. M. Gervinus s'est retiré de l'Assemblée nationale allemande avec les autres chefs de la droite et des centres ; il expose longuement dans sa lettre, datée du 23, comme quoi les travaux de la Constituante germanique n'avaient de chances d'obtenir leur résultat que dans le cas où on les aurait poussés très vivement au début ; car, plus tard, il aurait fallu, selon lui, admettre le principe de *la concertation avec les princes.*

Aujourd'hui, poursuit-il, je ne puis plus faire l'étonné en face des conséquences que j'avais prévues, ni louer ceux qui les ont amenées. Notre vrai malheur nous est venu du roi de Prusse ; le génie de l'Allemagne avait déposé entre ses mains, dans un moment solennel, les destinées de notre patrie. La paix renaissait dans les esprits, la résignation commençait à prendre le dessus sur l'esprit des factions, le pressentiment de notre grandeur future, et la satisfaction d'y avoir coopéré conciliaient les haines des partis. Un souffle aurait pu fortifier tout cela, un souffle a tout détruit.

Ce sera à l'histoire de juger l'homme qui a laissé échouer si petitement une aussi grande mission ; puissent les contemporains n'avoir pas déjà à le juger de son vivant. C'est lui qui déchaîna les furies de la Révolution, après que le peuple et ses représentants eurent réussi à les maîtriser pendant une année entière de la plus grande effervescence. Que nul ne s'y trompe d'entre ceux qui applaudissent aujourd'hui au succès d'une contre-révolution.

Nous nous étions proposé de sauver l'Allemagne par la Prusse et par la monarchie. La Prusse nous a abandonnés, et ce n'est pas le roi seulement, c'est la dynastie, les chambres, le peuple en Prusse qui nous ont fait défaut. Le monarchisme s'est suicidé ainsi lui même, et sa cause est totalement perdue en Allemagne malgré tout ce que pourront faire encore les baïonnettes prussiennes.

Il paraît que notre article du 19 avril, intitulé : *A messieurs les visiteurs anglais,* a fait une sensation peu commune à Londres. Nous avons frappé juste : seuls nous avons deviné, seuls nous avons osé soulever le voile mystérieux qui cachait le but de la députation anglaise pour Paris ; celui d'appuyer par sa présence le parti contre-révolu ionnaire en France.

Malheureusement nous avons trahi le secret de la cordialité solidaire des royalistes des deux pays ; et aussitôt toute la presse britannique de s'écrier à la fois contre la continuation de pareilles excursions, et de désavouer leur caractère officiel. Le *Times,* le *Standard,* le *Morning-post,* le *Globe* et le *Morning-chronicle,* malgré la divergence de leurs opinions politiques, chantent le même refrain.

Lord Brougham a été le premier à soulever cette question d'une manière emphatique au parlement même. On allait jusqu'à craindre les conflits qui pourraient s'ensuivre, provoqués par la *populace parisienne* (expression anglaise) contre les visiteurs britanniques, et alors les complications diplomatiques entre les deux nations *amies* deviendraient très graves. Pour bien du monde cette alarme de *John-Bull* à propos de la bête noire, sera amusante : nous n'envisageons que son côté sérieux. Les Anglais ont peur d'être entièrement démasqués avant la réalisation de leurs complots qu'ils ourdissent contre la République.

Nous n'avons plus vu de députations anglaises ni les jours de la Pentecôte, ni à l'ouverture de l'Assemblée législative. Le *Courrier français* est bien à plaindre ; sa galante invitation n'a pas eu de succès auprès de nos voisins. Le 25 avril, on lisait dans ce journal : « On annonce que les Anglais méditent de nous faire une seconde visite, et qu'une grande émigration s'organise pour les vacances de la Pentecôte. Les visiteurs auront bien choisi leur temps entre le 28 mai, jour de la réunion de l'Assemblée législative, et le 1er juin, ouverture de l'exposition de l'industrie. *Le commerce et la politique se félicitent également de ce projet de nos voisins.* »

La *Tribune des Peuples,* ne s'occupant que de l'intérêt de la République, avoue sans détour avoir rendu un mauvais service dans cette affaire au parti royaliste, et elle s'en félicite d'autant plus que le *Courrier Français* se félicitait trop tôt de l'espérance d'avoir le contingent anglais à l'appui de la politique du ministère dont il est l'organe.

C'est en Suisse que s'agitait la question du pouvoir temporel du pape et du gouvernement despotique du roi de Naples. Le pape et le roi de Naples ne régnaient qu'avec l'aide des troupes mercenaires suisses. Ce moyen gouvernemental vient de leur être ôté. Le conseil fédéral déclare les capitulations incompatibles avec l'honneur du pays. Il invite le gouvernement à les résilier.

Que vont faire les ministres réactionnaires pour maintenir la puissance papale et bourbonienne en Italie? Laissera-t-on à Rome une garnison française sous les ordres d'un prélat comme Lambruschini ou Antonelli ? Il est douteux que le soldat français se laisse commander par ces sbires en soutane. Il sera également difficile pour l'Autriche de trouver un nombre de troupes suffisant pour garder toute la Péninsule.

Ceux qui connaissent l'état des choses en Italie verront dans la décision du conseil helvétique la solution définitive des questions italiennes.

Les amis de la liberté doivent une reconnaissance éternelle aux citoyens James Fazy, de Genève, et Drouey, de Vaud, les promoteurs les plus actifs de cette mesure humanitaire.

Le colonel Ghilardi, après avoir défendu vaillamment la ville de Livourne contre les hordes autrichiennes, vient de publier en Corse, où il est parvenu à trouver un asile, une relation des événements des 9, 10 et 11 mai, relation qui confirme en grande partie celle qui a été publiée, il y a quelques jours, par M. Ricciardi, dans la *Tribune des Peuples.* Nous nous contenterons d'en reproduire les derniers mots.

« Dans cette affaire de Livourne tous les combattans se conduisirent héroïquement. Ceux, toutefois, qui se distinguèrent le plus, soit comme patriotes, soit comme soldats, sont le commandant Piva, les capitaines Preziosi, Ceccaldi, Borgognoni, Danesi et Sgarallino, le sergent-major Molinari, le sergent Ostani, et les volontaires Caraffa, Poggioli, Orsi et Diamanti. Les pertes de l'ennemi peuvent être évaluées à 1,800 hommes mis hors de combat, et celles des nôtres à 300. Nous devons les éloges et les remerciments les plus vifs au commandant du navire des Etats-Unis la *Constitution.* Qu'il nous suffise de dire qu'il a sauvé un grand nombre de Livournais, en faisant exprès pour eux le voyage de Livourne à Bastia, ainsi qu'il avait fait la traversée de Gênes à Livourne pour le brave général Avezzana. »

Voici la manière dont l'EXAMINER apprécie l'état actuel de la révolution de Février.

Saint-Georges foulant sous le sabot de son coursier un dragon et le transperçant du bout de sa lange, est l'unique emblême de la position actuelle de ce parti du gouvernement français qui se décore du titre pompeux de Républicaids modérés. En effet, le dragon révolutionnaire de la République gisait à leurs pieds. Ils faisaient hautement sonner leur victoire en se vantant d'avoir abattu les uns après les autres, nous ne savons combien de têtes l'hydre. Ils se posaient en Archanges extermiteurs, ou pour le moins en pıladins sauveurs de la civilisation et de la religion. A présent qu'arrive-t-il ?

On s'est aperçu que le dragon hostile vit comme par le passé. La maladresse du cavalier qui le terrassait, les coups mal assurés qu'il lui portait, n'ont fait, après tout, qu'égratigner et irriter le monstre sans pouvoit l'atteindre mortellement. Au contraire, celui-ci menace et se redresse, tandis que le glaive et le fer de la lance du preux chevalier se sont émoussés et que son bras faiblit.

La révolution use les partis et les hommes incomplets avec une célérité surprenante : une couple de semaines a suffi pour tuer Lamartine ; les républicains modérés de Cavaignac étaient *démonétisés* au beau milieu de leur toute-puissance ; les modérés par excellence, c'est-à-dire le parti du ministère actuel de Louis Bonaparte baissent visiblement et tombent de degré en degré, à partir du jour de leur installation.

Les survivants de Léon Faucher, ce martyr de leur cause, sont à l'agonie. Le président lui-même perd journellement de son influence. Il ne sait plus comment choisir entre une quarantaine de candidats ministériels de tous les partis de l'Assemblée. Si malheureusement il continue de s'appuyer sur les monrrchistes le règne des Bonaparte sera avant peu fini et la mission napoléonienne compromise à tout jamais. Jusqu'à présent Louis-Napoléon n'a réussi qu'à se concilier les bonnes grâces des monarques de l'Europe. La Russie lui a fait l'insigne honneur de reconnaître enfin la République française.

4 M. Barrot est tellement flatté de cet acte de courtoisie diplomatique de l'autocrate Moscovite, qu'il a pris fait et cause contre tous ceux qui osent ne pas approuver l'invasion russe en Hongrie ou blâmer le despotisme autrichien. Lisez les journaux ministériels : ils défendent tous le bon droit de l'intervention armée de Nicolas ! Ces apologies sont le chant du cygne de M. Barrot, elles vont clore sa carrière ministérielle, rendue fameuse par l'envoi d'une armée pour réduire les Romains et les livrer au pouvoir des prêtres absolutistes de Pie IX. A-t-on jamais vu une expédition plus jésuitique émaner du sein du gouvernement d'une République révolutionnaire et confiée à des soldats jaloux de l'honneur de leur drapeau national ?

ETATS GERMANIQUES.

Bade. — CARLSRUHE, 26 *mai.* — Le gouvernement provisoire badois a fait, le 26 mai, les nominations suivantes : le major Sigel commandera l'armée du Necker et toutes les troupes badoises, soit celles de ligne, soit celles de la garde nationale. Le colonel Eichfeld est nommé commandant du régiment de gardes du corps. Le député Raveaux remplira les fonctions de commissaire du gouvernement près le général en chef Sigel.

Le député Frœbel est nommé plénipotentiaire du peuple badois près le gouvernement provisoire de la Bavière rhénane. Le capitaine Meyerhofer remplacera le ministre de la guerre badois.

Une partie du régiment des dragons du *grand-duc* est arrivée ici inopinément malgré l'ordre qui lui enjoignait de se rendre à Rastadt. Cette insubordination qui, dès le premier moment, a été considérée par tout le monde comme un acte de révolte, a décidé le gouvernement provisoire à prendre des mesures sévères. Les officiers de ce régiment ont été arrêtés et envoyés à Rastadt, et, quant aux soldats, ils ont prêté serment au nouveau gouvernement, et ils procéderont immédiatement à l'élection de leurs officiers.

On écrit de Mannheim, à la date du 25 mai, qu'un détachement du 35e régiment prussien a passé aux insurgés avec armes et bagages.

A Eisenach, les bourgeois se sont armés pour s'opposer au passage des Prussiens par cette ville. Ils ont été obligés de rebrousser chemin et de prendre une autre direction. Dans la Hesse le peuple se lève contre les Prussiens. Les mêmes dispositions se montrent à Kassel et à Hanau.

M. Engelhard, consul de la République française à Mayence, a protesté contre l'ordre du commandant de cette forteresse d'après lequel tous les bateaux qui passent par Mayence doivent être soumis à des visites dirigées par des soldats.

FRANCFORT, 26 *mai.*—L'allocution au Peuple allemand, rédigée par M. Louis Uhland, est ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale allemande éprouve le besoin d'adresser des paroles encourageantes au Peuple qui l'a élue et qu'elle est appelée à représenter dans ses affaires les plus importantes pour s'éclairer sur sa nouvelle position.

» Cette position est devenue si critique que le Peuple pourrait craindre que l'Assemblée nationale constituante fût près de sa dissolution, que l'œuvre de la Constitution, si péniblement accomplie par elle, fût détruite, et que le puissant torrent du mouvement populaire de l'Allemagne dût se dessécher dans le sable.

» Les difficultés qui se dressent devant nous viennent en partie du dehors, par la résistance des cinq gouvernements les plus puissants de l'Allemagne, et de la part du pouvoir central émanant de nous-mêmes, contre la mise en vigueur de la Constitution de l'empire légalement votée et promulguée ; mais elles viennent aussi pour la plupart du sein de notre Assemblée, par les démissions en masse de ceux de ses membres qui ont obéi au rappel de leurs gouvernemens, ou ont douté de la réussite de l'œuvre et de toute action efficace de l'Assemblée.

« Malgré ces obstacles, nous croyons pouvoir maintenir notre existence et la cause qui nous est confiée. Nous opposerons aux circonstances défavorables cette fermeté qui a si souvent conduit à la victoire. C'est aux gouvernements dont la politique était l'année dernière si impuissante, si dénuée de secours qu'ils ont dû inviter dix-sept hommes de confiance à prendre l'initiative d'un projet de Constitution, et qui ayant relevé leur vigueur ne se contentent pas de la concertation et nous font entrevoir l'octroi d'une Constitution ; c'est à ces gouvernements qu'il faut opposer le principe de la souveraineté du Peuple, reconnu déjà par le parlement préparatoire, exprimé solennellement au début de nos travaux, et depuis constamment appuyé par le fait, nous nous appuyons sur les Etats, moins puissants, il est vrai, qui ont reconnu la Constitution comme existant légalement et les résolutions de notre Assemblée comme obligatoires.

» Les récentes espérances ont prouvé d'une manière frappante qu'une concertation de 39 gouvernements entre eux et avec la représentation nationale, puis avec toutes les assemblées particulières, n'aurait pu prescrire une Constitution de l'empire, et que l'Assemblée nationale, malgré elle, aurait dû prendre en main l'œuvre de la Constitution.

» Quant au pouvoir central provisoire créé par notre loi du 28 juin 1848, et qui, maintenant qu'il s'agit de mettre à exécution nos résolutions au sujet de la Constitution, s'y refuse et laisse au pouvoir un ministère à qui l'Assemblée a refusé sa confiance, nous avons résolu, dans notre séance du 19, d'élire un lieutenant-général de l'empire chargé des droits et des attributions du chef de l'empire, et de le choisir, s'il est possible, parmi les princes régnants.

» Enfin, nous avons cherché à conjurer le danger qui résulte pour l'Assemblée nationale des démissions en masse de ses membres par la résolution d'hier, portant que l'Assemblée pouvait prendre des résolutions, lorsque 100 membres sont présents au lieu de 150, nombre fixé auparavant) ; ce n'est pas que nous ne considérions comme un mal ce nombre réduit, ni que nous voulions par là assurer la victoire au parti qui résiste, mais c'est afin que le dernier lien de l'unité du peuple allemand ne soit pas rompu, et qu'il reste un noyau autour duquel puisse bientôt se former un cercle.

» Des députés de presque tous les Etats siégent encore à l'église Saint-Paul, et précisément les Etats qui ont rappelé leurs députés, l'Autriche, la Prusse et la Saxe, y sont représentés par un assez grand nombre de membres. Un grand nombre de députés ne sont absents que momentanément, et l'on va s'occuper de les rappeler, les suppléants et de nouvelles élections remplaceront ceux qui ne rentreront pas.

Mais si l'appel sérieux de la patrie n'agissait pas avec toute sa force, nous déposerions cependant avec fidélité, quoiqu'en petit nombre et avec peine, les pouvoirs que nous avons reçus du peuple allemand et son drapeau déchiré entre les mains de la diète, qui, d'après les résolutions du 4 de ce mois, se réunira le 15 août, et pour la chambre populaire de laquelle les élections auront lieu le 15 juillet. On a vu dans ces résolutions un empiètement sur les droits du gouvernement, parce qu'elles étaient inévitables, par cela même qu'on ne pouvait s'attendre à les voir exécuter par le pouvoir central.

» Nous invoquons, en ce moment critique, la coopération active du peuple allemand à ces efforts pour maintenir l'Assemblée nationale et mettre la Constitution en vigueur.

» Nous n'engageons pas à une rupture de la paix ; nous n'attisons pas la guerre civile ; mais nous trouvons nécessaire en ces temps difficiles que le peuple soit debout, armé et capable de se défendre, alors que son droit à la constitution et aux libertés populaires qui s'y allient est menacé, ou qu'on veut lui imposer de force une Constitution qui n'émane pas de sa représentation ; nous considérons à cette fin comme urgent que, dans tous les pays qui ont reconnu la Constitution, l'armement populaire soit organisé promptement et que l'armée prète serment à la Constitution de l'empire.

» Nous exhortons, en outre, à compléter sans retard notre assemblée par l'arrivée des suppléants et par de nouvelles élections. Mais, avant tout, nous avons dans la fierté virile et les sentiments d'honneur de notre peuple, qui vient de s'éveiller à la liberté, la confiance que jamais il ne se conformera à une loi électorale octroyée arbitrairement, et que, lorsque le jour fixé pour les élections sera venu, il rivalisera de zèle dans toutes les parties de l'Allemagne pour user du droit électoral commun ou pour le conquérir. »

PRUSSE.

BERLIN, 26 *mai.* — La *Réforme allemande* d'aujourd'hui parle d'une note russe qui s'oppose non-seulement à l'occupation du Jutland, mais aussi à l'exécution de l'unité allemande. « Cette note, dit la *Réforme,* a été appuyée d'une part par le mouvement de la flotte russe vers la mer Baltique, et de l'autre par la concentration des troupes sur la Vistule. La Russie exige l'évacuation du Jutland par les troupes de l'empire, et elle s'oppose à l'unité allemande. La Prusse aurait donc à s'attendre au blocus de ses ports par une flotte russe et à une attaque contre ses provinces orientales. Et tandis que la Russie se lie étroitement à l'Autriche et combat avec elle, la Prusse devrait s'attendre à une guerre avec son ancienne alliée, et cela à cause de la position nouvelle qu'elle a prise en Allemagne... C'est pour la nation allemande toute entière un devoir sacré d'appuyer de toutes ses forces la Prusse dans une lutte qu'en qualité d'avant-garde de l'Allemagne elle soutiendrait contre un ennemi extérieur. »

— Dans plusieurs casernes de Berlin on a trouvé des proclamations adressées par l'association de Mars de Francfort aux troupes, pour les exciter contre les princes. Une enquête a été ordonnée à ce sujet.

Dans les derniers jours on a arrêté à Berlin 160 personnes.

— La *Réforme de Berlin,* journal semi-officiel, annonce comme une chose très probable que le grand-duc de Bade va abdiquer, et que le roi de Bavière va renoncer à la possession du Palatinat.

POLOGNE.

Une lettre des frontières de Pologne du 17 mai dit : « Le reste du premier corps d'armée se rend ces jours, par Kowno, à Varsovie. Le corps des grenadiers, ainsi que la garde impériale de Saint-Pétersbourg, le suivent immédiatement. Le 15 mai, 24 canons ont passé par Kowno. Le pays des Cosaques du Don offre 20,000 cavaliers. »

— Nous lisons dans la *Gazette de Silésie* : « Le corps des généraux russes s'est prononcé contre l'intervention russe en Hongrie, et a conseillé à l'empereur de se tenir seulement sur la défensive à l'égard de l'insurrection hongroise. Cependant l'intervention a lieu sur l'ordre exprès de l'empereur, ce qui produit une impression défavorable sur le corps des généraux. L'empereur n'ignore pas cette circonstance, et c'est pourquoi l'on suppose qu'il ne quittera pas de sitôt le voisinage de l'armée.

— La nouvelle de la défaite des Russes près de Jovdanow en Galicie, et d'un autre combat près de Biala est confirmée par une correspondance de Posen, publiée par la *Gazette d'Augsbourg.* Le 20 mai, le bruit courait que Dembinski s'était emparé de Léopold.

—On s'attendait Kalisch à l'arrivée de l'empereur Nicolas pour le 23 mai. Un corps de 15,000 Russes y remplacera celui qui est parti pour Cracovie.

HONGRIE.

D'après le dernier rapport du ministre de la guerre en Hongrie, publié dans le journal officiel hongrois *Kœzlevy,* l'armée hongroise se monte, les corps des volontaires y compris, à 396,400 hommes. Les 50,000 recrues dernièrement votées ne sont pas comprises dans ce nombre. Cette armée formidable est divisée en onze corps, commandés par Dembinski, Bem, Gœrgey, Damianic, Perczel, Guyon, Klapka, Dannenberg, Gaspar, Vetter et Aulich. La cavalerie de cette armée se compose de 27 régiments réguliers ayant 55,000 chevaux, et de 40,000 cavaliers irréguliers, pour la plupart des pâtres bien montés. L'artillerie possède 408 pièces de canon. Les Hongrois gardent le plus profond silence sur la position de ces corps. On peut pourtant admettre comme notice positive que Dembinski commande, dans le nord, l'aile droite, qui s'appuie sur les Karpathes et qui s'étend jusqu'à Neustadt.

Son corps doit être considérable, puisque, d'après les dernières rapports, l'avant-garde seule qui occupait les positions entre Preszow et Bardyow, et qui dominait les routes de Sandec et de Dukla, se montait à 18,000 hommes. Les corps de Dannenberg et de Damianic maintiennent les communications avec le corps de Dembinski, et s'appuient réciproquement ; ils occupent le pays de Zips jusqu'à Trenczyn. Le centre de l'armée hongroise, sous Gœrgey, se trouve entre Neutra et Waag, depuis Nagy à Neuhæusel. Le général Guyon commande devant Comorn. Les généraux Vetter et Klapka occupent la rive gauche du Danube d'Acs à Raab. Les opérations dans les districts situés entre le Danube et la Theiss, sont dirigées par les généraux Bem et Perczel.

AUTRICHE.

VIENNE, 24 *mai.* — Nos affaires s'embrouillent de plus en plus et nos hommes perdent la tête. Une de leurs dernières mesures concernant l'émission et la circulation en Hongrie des assignats garantis par les revenus de ce pays a soulevé des réclamations universelles. Maintenant le gouvernement étend cette mesure à toutes les provinces de la monarchie. La circulation de ces assignats y sera forcée. Le trésor autrichien en émet une masse énorme sans le moindre contrôle et il fait échanger son papier contre la monnaie que l'intervention russe fait circuler. On accuse aussi le ministère autrichien de se laisser entièrement diriger par le parti aritocratique qui regrette l'émancipation du peuple et fait son possible pour rétablir l'ancien ordre de choses.

On raconte que l'ancien empereur Ferdinand ne peut pas jusqu'à présent se persuader qu'il aurait abdiqué et il arrive souvent qu'il expédie des ordres, se croyant toujours à la tête du gouvernement. Il témoigne sans cesse le désir de se rendre à Vienne, et son entourage use de toute son influence pour l'en détourner. Il est vrai de dire que cet imbécile est encore de tous les princes et archiducs autrichiens l'homme le plus populaire, car le mal qu'il a fait à l'Autriche il ne l'a du moins jamais voulu.

— L'empereur est de retour de Varsovie depuis le 24 mai. Suivant un billet écrit de Varsovie, il a ordonné de former un corps d'armée dans les environs d'Inspruck (Tyrol).

— On mande de Presbourg que le second vice-gespan du comitat de Presbourg, M. Petorr, y a été fusillé le 25 mai pour avoir coopéré à la levée en masse dans l'île de Schütt.

ITALIE.

Savoie. — CHAMBÉRY, 26 *mai.* Le ministère d'Azeglio-Pinelli poursuit sa croisade contre la liberté. Nos lois fondamentales menacent de n'être plus, comme la Constitution française entre les mains de M. Barrot et de ses collègues, qu'une duperie. Le masque est jeté. On a lu la circulaire du président du conseil, l'auteur de Hettore et Fieramosca, à ses lecteurs. Cette politique d'avilissement professée sans grandeur devant un collége, Pinelli la pose aussi sans grandeur en face du pays tout entier. De misérables arguties d'avocats pour excuser des millions de florins à payer à l'étranger qui a déjà un pied dans le Piémont, des vexations quotidiennes au sujet de l'impôt indirect qui *ne peut être arrêté ni perçu sans le vote du Parlement,* des modifications à apporter à la loi électorale, un attentat prochain contre la liberté de la presse !... etc.

..... Que le pouvoir y refléchisse une fois pour toutes, la démocratie, parmi nous, fait en avant autant de pas que des ministres trompés ou incapables essaient de nous en faire faire en arrière. La lutte n'est pas de longue durée quand elle s'attaque au pays tout entier, et cette fois, notre pays saura prouver qu'il se sent lésé dans ses droits comme il l'a été à Novare dans son honneur !

(*Patriote savoisien.*)

Piémont.—La guerre malheureuse de l'indépendance a causé au Piémont :

1° Reliquat dans le dépouillement et toutes rentes anticipées en 1846.	15,000,000
2° Fonds extraits de la caisse de réserve. .	15,000,000
3° Prêt volontaire du 25 mars 1848. . . .	12,000,000
4° Fonds de liquidation française.	5,000,000
5° Fonds de la caisse de Costato.	5,000,000
6° Prêt obligatoire du 7 septembre 1848. .	42,000,000
7° Prêt de la banque de Gênes.	20,000,000
8° Rentes de la reine douairière, Marie-Christine.	4,000,000
9° Prêt volontaire du 26 mars.	18,000,000
Total.	135,000,000

Auxquels il faut ajouter les dépenses non liquidées qui s'élèvent à peu près à 14,000,000.

S'il faut payer à l'Autriche au *minimum* pour indemnité de guerre, 180 millions ;

Si on réunit à cela la dette antérieure de 112,500,000 fr.

Le déficit sur le bilan de 1849 est de QUARANTE-TROIS MILLIONS,

Voilà ce que nous a valu l'aristocratie. Qu'on nous donne maintenant des preuves sur la trahison de Novare ; que M. Prosnis fasse de nouveau appel à la conscience publique. L'exécution de Ramorino nous prouve que le Piémont a été trahi et qu'on a voulu ensevelir dans la tombe des secrets horribles, s'ils avaient été révélés. (*Idem.*)

TURIN. — Le duc de Gênes, Ferdinand-Marie, signe maintenant tous les actes administratifs. On dit que le *steeple chase* (la course aux places) n'aura plus lieu sous le nouveau régime.

— La ville de Turin fermente. Accablée de honte, elle médite, elle aussi, sa révolution.

— Il paraît que la paix avec l'Autriche est conclue. Mais les ministres n'osent pas en avouer les conditions. Elles sont vraisemblablement honteuses. Pinelli veut léguer à l'histoire son nom. Entre de Launay et Costa de Beauregard ce nom attirera, sans doute, l'attention de la postérité

— La perception illégale de l'*impôt indirect* fait tous les jours de nouveaux ennemis au *ministère de l'étranger*.

ALEXANDRIE. — Le bruit se répand de nouveau que la garnison va être doublée, et sera par conséquent composée de 6,000 Autrichiens et 6,000 Piémontais. On ajoute que 20,000 Piémontais seraient envoyés dans les Alpes dans le cas où les élections de la France donneraient la majorité au parti républicain. La garnison autrichienne serait en même temps augmentée.

Les Autrichiens, conduits par un officier, se sont rendus dernièrement à un cabaret pour venger une insulte prétendue qu'aurait reçue un Autrichien.

Au moment où ils arrivaient sortaient justement sept soldats de cavalerie. Les Autrichiens voulurent les arrêter, déjà ils avaient croisé la baïonnette et les cavaliers s'étaient armés de leurs sabres; on était près d'en venir aux mains, lorsqu'un capitaine de la garde nationale accourut au bruit s'élança au milieu des soldats, et fit avec beaucoup de peine entendre raison à l'officier autrichien. Si une collision avait eu lieu, les conséquences pouvaient en être terribles.

PARME, 25 mai. — Le duc n'a séjourné ici que très peu de temps, et est reparti quatre jours après son arrivée. Il annonce dans une proclamation qu'il ne reparaîtra parmi nous que lorsque le ciel sera devenu tout-à-fait serein. Il nous a laissé pour souvenir une petite somme de deux millions dont il a grevé son petit Etat au profit de la maison Rotschild; il nous a en outre chargés de payer pour son compte une rente de 100,000 francs à 47 officiers chargés de commander les nouveaux bataillons dont la formation est ordonnée. Nous sommes toujours sous le régime militaire, 14 personnes ont été exilées, et une nouvelle liste de proscription est dressée.

Lombardie. — MILAN. — Les jeunes gens lombards qui rentrent dans leurs foyers, après être restés tranquilles chez eux pendant trois ou quatre jours, sont arrêtés ensuite sans aucune formalité, et emmenés, sans que les parents puissent obtenir le moindre renseignement, sur le lieu de leur destination. On a fini par savoir que ces jeunes gens sont conduits à Mantoue, où on leur fait endosser l'uniforme. On les expédie ensuite sur les régiments qui se battent contre les Hongrois. Pauvres jeunes gens, forcés ainsi de se battre contre un Peuple de frères!

Vénétie. — VENISE. — Les lagunes sont défendues par 1,400 canons de tout calibre depuis 18 jusqu'à 48.

Elles sont en outre remplies de pontons, de pirogues, de chaloupes canonnières, et enfin de petites barques (*loppi*) avec un canon de 4 à la Paixhans. La garde nationale est bien équipée, bien armée, et bien habituée au maniement des armes et à la manœuvre. Les troupes sont parfaitement approvisionnées; les hôpitaux militaires très bien tenus. Malgré toutes les dépenses de la guerre le gouvernement fournit encore des secours au commerce, aux maisons de refuge et aux hôpitaux civils.

Tous les travaux nécessaires à l'entretien des routes, des ponts et des canaux n'ont jamais été interrompus. Que pourrait-on faire de mieux pendant la plus florissante santé? Aussi le meilleur accord règne entre le gouvernement et la population qui supporte toutes les privations avec un courage héroïque, et donne au gouvernement son argent, ses armes, sa vie, tout enfin, excepté une seule plainte.

Toscane. — FLORENCE, 22 mai. — L'extrait suivant d'une note publiée par la *Gazette de Vienne*, fera comprendre dans quel état se trouve la question Toscane :

« D'après les actes des autorités de la Toscane et des commissaires délégués auprès du baron d'Aspre, il semblerait résulter que les troupes de S. A. R. ont seulement à agir contre Livourne, et que l'intervention doit être éloignée des autres cités où règneraient la tranquillité et la soumission. Le général d'Aspre a ses instructions qu'il exécutera, sans écouter toutes les assertions qui pourraient l'en détourner.

Comme on le voit, le grand-duc de Toscane n'est plus maître chez lui, et ce sont les Autrichiens qui commandent en maîtres dans toute la Toscane. Le ministère français approuvera-t-il cette intervention, et permettra-t-il à l'Autriche de s'emparer peu à peu de toute l'Italie? Aujourd'hui il faut s'attendre à tout.

République romaine. — ROME, 20 mai. — Hier, à six heures, est arrivée une petite voiture hermétiquement fermée, escortée par trente dragons, et contenant un prisonnier ou un ôtage d'une grande importance. La nouvelle de la victoire de Garibaldi était confirmée.

A 6 heures et demie, le Peuple, excité à son insu par les réactionnaires, avait transporté sur la place publique tous les confessionnaux et tous les pupitres qui se trouvaient dans les églises et se préparait à les mettre en pièces pour les brûler ensuite. Mais Sterbini est arrivé à temps pour s'opposer à cet excès.

Vous savez déjà sans doute qu'hier à minuit, l'Assemblée constituante a rejeté les propositions de M. de Lesseps. La décision de l'Assemblée a été aussitôt communiquée à l'envoyé extraordinaire, qui attendait dans son hôtel de Via Condotte, entouré de tous les secrétaires des légations étrangères présents à Rome, au nombre de dix. M. de Lesseps s'est montré fort irrité de ce refus. Il a répondu aux triumvirs qui le priaient d'accorder deux jours pour présenter leurs propositions, que la France dictait des conditions, mais qu'elle n'en recevait pas. Si partout la diplomatie française employait un pareil langage, on ne pourrait que la louer de sa fermeté.

Mais à Rome, qui lorsque tout le pays est envahi se trouve aux prises avec trois armées, résiste avec tant de persévérance et un si noble courage, les paroles de M. de Lesseps ne sont pas seulement déplacées, il s'y trouve une sorte de dureté que pourraient revendiquer les diplomates de la Russie ou de l'Autriche.

A peine M. de Lesseps eut-il pris connaissance de la résolution de l'Assemblée constituante, qu'il partit pour le camp français situé à deux milles de Rome aux cinq chemins. Après une conférence avec le général Oudinot, l'envoyé français est rentré à Rome ce matin à sept heures, accompagné d'un général. Il a invité tous les résidents français à Rome à se rendre à deux heures auprès de lui pour recevoir des communications de la plus haute importance.

D'après ce que j'ai appris, il les aurait invités à se réunir tous le lendemain à l'ambassade, à se tenir prêts pour le départ, les hostilités pouvant être reprises prochainement. Maintenant nous sommes ici sur nos gardes. Le Peuple est résolu à ne pas céder; il craint une surprise et se prépare à repousser toute attaque.

On assure que le général français a reçu de nouveaux ordres du ministère, qui lui enjoignent de s'emparer de Rome à tout prix.

BOLOGNE.—Dans une proclamation, datée de Villa-Spada, quartier général autrichien, et adressée aux habitants de Bologne, Mgr. Bedini, commissaire extraordinaire pontifical dans les légations, déclare que le triomphe ne suffit pas pour le consoler de la douleur que la lutte lui a fait éprouver; sa mission, dit-il, ne perd jamais son caractère de conciliation et de paix; tandis *qu'une juste sévérité militaire pourvoit au prompt rétablissement de l'ordre* et de la sûreté publique, biens suprêmes dont il ne restait aux Bolonais que le nom, il ne négligera rien pour que l'administration de la chose publique ne reste pas plus longtemps dans la confusion.

Il fait un appel à la docilité et à la confiance des citoyens et il demande la coopération des plus distingués d'entre eux par leur sagesse et leur intégrité, qui désirent ardemment le retour du souverain pontife Pie IX, dont le cœur n'a cessé d'être ouvert pour ses enfants.

La proclamation, comme vous le voyez, est pleine de mansuétude. En attendant, sous les yeux du saint prélat, les Autrichiens font peser sur Bologne le régime de la plus affreuse terreur.

FORLI. — Les Autrichiens ont traversé cette ville au nombre de 16,000 hommes, avec 40 pièces d'artillerie, traînant après eux un immense convoi dans lequel se trouvaient 30 chariots chargés de fusils. A l'approche de l'armée autrichienne, tous ceux qui se trouvaient compromis dans les événements politiques se sont réfugiés à Ancône, afin de contribuer à la défense de cette ville. Les Autrichiens vont probablement rétablir sur tout leur passage l'autorité absolue du pape, depuis Forli jusqu'à Ancône, vers laquelle ils s'avancent pour en faire le siége. Du reste, depuis longtemps Ancône est préparée à cette attaque, et nous espérons que les Autrichiene y rencontreront une vigoureuse résistance.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 29 *mai*. — Consolidés, ouverts à 91 3/8 1/2 ; fermés à 91 1/4 3/8.

28 *mai*. — Le *Globe* contient un long article dont le but est de défendre la politique de lord Palmerston, il avoue cependant qu'elle n'a pu jusqu'à présent produire des résultats positifs. Ainsi, quant aux affaires d'Allemagne, il est vrai, dit cet article, que l'Autriche préfère avoir recours à la protection russe que de reconnaître les droits historiques de la Hongrie, ce qui nous justifie amplement si nous doutons de ses professions de foi constitutionnelles. Mais nous avons déjà observé plus d'une fois que l'alliance avec l'Autriche ne nous est précieuse que si nous pouvons l'identifier avec celle de l'Allemagne. L'amitié de ce peuple qui, même aujourd'hui, au milieu de ses efforts laborieux pour fonder sa liberté, s'illustre par tant d'hommes d'Etat éminents et porte le cachet distinctif d'une haute culture administrative et politique ne peut certes pas être indifférente pour ses voisins. Mais, plus la scission s'étend entre la nation allemande et ses souverains, plus nous sommes justifiés de ne pas nous appuyer sur ces derniers et de ne pas nous associer à leurs peurs, à leurs trahisons ou à leur mauvais gouvernement. Une alliance cordiale avec l'Autriche est impossible, à moins de trouver satisfaisante sa manière de se conduire en Lombardie, ses usurpations en Hongrie et ses prétentions à annuler les petits Etats en Allemagne en entravant leurs tentatives vers l'unité, et nous ne pensons pas que la nation anglaise veuille acheter à ce prix le bon vouloir du jeune empereur d'Autriche.

— Les journaux anglais, à défaut de nouvelles parlementaires, sont tous remplis des troubles qui ont eu lieu dernièrement à New-York. Une jalousie d'acteurs en a été la cause. M. Forest était déjà il y a peu de temps le rival de M. Macready en Angleterre, et il a réuni une forte cabale pour empêcher celui ci de jouer à New-York, de là est venu le malheur qui a frappé un grand nombre de citoyens.

Il y en a déjà 30 de morts, et plusieurs sont dangereusement blessés. On a tiré de 200 à 300 coups de fusil. M. Macready a quitté la ville immédiatement, déguisé en soldat, et regrettant que sa présence à New-York y ait été la cause de ces troubles. Le maire a fait afficher une proclamation contre les attroupements.

Quelques membres du parlement, qui ont assisté à un meeting qui a eu lieu la semaine passée au *London Tavern*, à Londres, dans le but de diminuer les droits et les contributions, ont mis en évidence les dépenses financières de l'Angleterre, les sommes immenses qu'on donne à des ambassadeurs nobles, les nombreux pensionnaires de la liste civile qui n'ont mérité que peu ou point de la patrie ; le tout payé par les classes industrielles et ouvrières. Ces contributions ont été pour l'an passé de deux milliards de francs, et malgré cela on a ajouté, depuis quelques années, un milliard à la dette nationale.

Le thé qu'on achète 70 centimes la livre paie 2 fr. 75 c. de droit. La taxe sur la bière paie cent pour cent. Le tabac qu'emploie la classe ouvrière coûte 30 c. et paie 3 fr. 95 c. de droit ou douze cent pour cent.

M. Williams prouve que toute cette charge pèse principalement sur les pauvres, attendu que le meilleur thé ne paie pas plus de droit que le plus mauvais, le savon le plus fin ne contribue pes plus que le plus vil, les plus beaux cigares ne paient que 75 0/0, de manière que le droit sur le tabac des pauvres est quinze fois plus élevé que celui sur le tabac que consomment les riches.

HOLLANDE.

LA HAYE, *mai*. — Le ministère poursuit imperturbablement son rôle de Job. Après avoir subi l'humiliation de voir son projet de loi *contre* les associations et réunions refusé à une majorité de 54 contre 6 voix, y compris deux voix de ministres, il s'est vu contraint à retirer son projet de loi sur la *non* responsabilité ministérielle. Dans l'article premier le cabinet ayant proposé de rendre les ministres responsables des infractions à la loi qu'ils se seraient permises *avec préméditation*, M. Fokker présenta un amendement tendant à enlever aux ministres l'échappatoire que leur offraient toujours ces deux derniers mots. La majorité vota l'amendement.

Il serait, en effet, difficile d'indiquer une raison pour laquelle on dispenserait les ministres de l'obligation imposée à tous les citoyens, c'est-à-dire de connaître la loi. Puisque tout crime, tout délit reçoit sa peine plus ou moins sévère, qu'il ait été prémédité ou non, pourquoi accorderait-on une immunité aux ministres qui, certes plus que tout autre, doivent connaître la loi et agir avec discernement, invoquant l'excuse de n'avoir pas *prémédité* telle ou telle violation d'un droit public ou privé telle ou telle dilapidation des deniers de l'Etat? L'amendement, rayant les mots *avec préméditation*, fut donc adopté. Sur quoi le ministre de la justice déclara immédiatement que le projet de loi était retiré.

Toutefois, il est moins que janais question de la retraite du cabinet; ces messieurs sont résolus à se mettre de nouveau à l'œuvre ; quelque temps que nous perdions à ces travaux de Pénélope, ils se sacrifieront encore au bien de l'Etat.

A la suite d'une discussion intéressante, qui eut lieu dans la séance du 18, le gouvernement, par l'organe du ministre de la guerre, s'est vu contraint à reconnaître que le serment militaire, fait au roi, *implique l'obéissance du roi à la loi fondamentale*, « au roi constitutionnel, qui tient son droit et son existence de la loi fondamentale. » Cette explication du serment avait éte refusée à un lieutenant dans l'armée, M. Stieljes, qui, avant de prêter serment au successeur légal de Guillaume II, *lequel lui-même n'avait pas encore juré d'observer la loi fondamentale*, désira connaître le sens que le gouvernement attribuait au serment. Le ministre de la guerre dédaignant de lever le consciencieux scrupule de l'officier susnommé, lui envoya sa démission sans y mentionner qu'elle était honorable. Ce procédé aussi brutal qu'inconstitutionnel a gravement indisposé l'armée.

Ces derniers jours, la seconde chambre avant que d'aller prendre ses vacances, a reçu un projet de loi électorale. Le cens est très élevé. Pour concourir à l'élection des députés il faudra payer à Amsterdam 120 florins, à Rotterdam 110, à La Haye 110 flor., de contributions directes. Vous voyez, monsieur, c'est cinq et six fois autant que ce que votre loi impose à un électeur belge. La véritable raison de cette élévation de cens, c'est le désir d'exclure autant que possible les catholiques qui se trouvent en bien plus grand nombre dans les classes moyennes que parmi l'aristocratie financière, et qui, aux dernières élections, se sont montrés beaucoup plus libéraux et plus énergiques que leurs concitoyens appartenant à d'autres confessions.

(*Corresp. de l'Emancipation.*)

AMÉRIQUE DU NORD.

Le vapeur *l'America*, qui a quitté New-York le 16 mai et Halifax le 19, est arrivé à Liverpool dans huit jours et demi. Il nous apprend que les troubles ont beaucoup diminué, et que les habitants se livrent à leurs occupations habituelles. L'association anglo-américaine s'étend beaucoup : on sait que c'est contre le parti français. La chambre du parlement est toujours entourée de militaires. — Sir Allan Mac Nal a été chargé d'une mission en Angleterre pour demander le rappel du gouverneur général ainsi que celui du bill d'indemnité. Si l'on n'accède pas à l'objet de sa mission, l'annexation aux Etats-Unis aura inévitablement lieu.

Havane. — Les nouvelles de ce pays datent du 8 avril. Le capitaine général de la Havane ayant essayé de faire prêter serment de soumission à la reine d'Espagne par plusieurs citoyens français, il en est résulté quelques difficultés avec le consul général de France.

Jamaïque. —Les nouvelles de cette île vont jusqu'au 24 avril; les affaires y sont toujours assez mauvaises, il y avait une grande disette d'eau.

Saint-Domingue. — Les nouvelles de cette île vont jusqu'au 27 avril. Le président Soulouque, campé avec son armée à quelques lieues de la ville de Saint-Domingue, s'étant servi de l'eau d'une rivière dont la source était près de la ville, et qui avait été empoisonnée par les Dominicains, beaucoup de maladies et de morts s'ensuivirent dans l'armée haïtienne. Les Dominicains les attaquèrent dans cet état, en tuèrent un grand nombre, firent beaucoup de prisonniers, et furent sur le point de prendre Soulouque lui-même.

Mexique. — Les dernières nouvelles rapportent que Paredès est en pleine révolte contre le gouvernement, que le 17 avril ses compagnons ont pris San Luis Potosi et qu'ils se sont dirigés sur Queretaro. Les troupes qu'on a envoyées contre lui ont fraternisé avec les insurgés. Les classes respectables de ce pays veulent l'annexation la plus prochaine au gouvernement des Etats-Unis.

Amérique du Sud.— Des avis de Lima du 31 mars rapportent qu'on vient de trouver un grand dépôt d'or dans l'intérieur du Pérou.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Séance du 30 mai.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN KÉRATRY, DOYEN D'AGE.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Le procès-verbal est adopté.

LE CIT. LACLODURE demande la parole sur le procès-verbal.

Citoyens représentants, je ne viens pas parler contre le procès-verbal, car je déclare que je n'en ai pas entendu un mot. La lecture du procès-verbal doit elle être une fiction ou une réalité? Si cette lecture ne doit être qu'une simple formalité il faut la supprimer; si au contraire c'est une chose sérieuse, il ne faut pas se contenter de venir à cette tribune remuer des feuillets. Je ne crois pas que des hommes sérieux puissent se contenter d'une chose fictive, et je demande que cette lecture soit faite à haute et intelligible voix.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le procès-verbal ne contient que le sommaire des actes de l'Assemblée; pour de plus amples détails, il faut consulter le *Moniteur*.

LE CIT. LACLODURE. Le règlement ne dit pas que cette lecture doit être fictive; au contraire, elle doit être réelle.

LE CIT. BANCEL. Le privilége de l'âge m'a appelé aux fonctions de secrétaire, et je dois des explications sur la manière dont je m'en suis acquitté.

J'ai lu les choses intéressantes, j'ai passé sur les choses sérieuses, et je ne crois pas avoir manqué à mon devoir.

LE CIT. ESTIENNE demande qu'il soit donné lecture d'une lettre du colonel Ambert, nommé représentant dans le département du Nord, dans laquelle il déclare opter pour les fonctions de son grade et se démettre de son mandat de représentant, attendu que, d'après l'article 84 de la loi électorale, tout fonctionnaire rétribué est réputé démissionnaire de ses fonctions, s'il ne fait connaître son option avant la vérification des pouvoirs.

Il est fait droit à cette réclamation, et il est donné lecture de la lettre du colonel Ambert, qui déclare renoncer à son mandat de représentant.

LE CIT. MENAND. Un fait extraordinairement grave s'est produit dans un département, on a prononcé la dissolution de la garde nationale de Châlons-sur-Saône (interruption à droite). J'ai l'intention d'adresser des interpellations à ce sujet au citoyen ministre de l'intérieur.

A droite. — L'ordre du jour! l'ordre du jour!

A gauche. — Il faudra vous habituer à respecter le droit d'interpellation.

LE CIT. LACROSSE, ministre de l'intérieur. Lorsque l'Assemblée sera constituée, je serai prêt à répondre aux interpellations de l'honorable préopinant, et à fournir toutes les explications nécessaires.

LE CIT. PRÉSIDENT donne ensuite avis à l'Assemblée que la vérification du scrutin de division qui a eu lieu n'a apporté aucune modification au vote; il annonce ensuite les chiffres, mais d'une voix si faible que nous ne pouvons les entendre.

LE CIT. BOURZAT. Vous avez admis hier des représentants de la Hante-Marne. Je ne viens pas réclamer contre cette admission, mais je demande que les pièces relatives à cette élection soient renvoyées aux ministres de l'intérieur et de a justice

Lorsque vous avez validé les élections de la Haute-Marne, vous n'avez pas entendu absoudre la conduite du conseil général de ce département.

Le conseil général s'est constitué en comité électoral, le président et le secrétaire ont agi en leur qualité de conseillers généraux, et ont signé une adresse aux électeurs pour leur recommander certains candidats.

Sous la République la loi ne doit pas être impunément violée. Je demande un blâme sévère et une sanction pénale. C'est pourquoi je demande le renvoi aux ministres de la justice et de l'intérieur. (Très bien! très bien!)

LE CIT. TASCHEREAU. Les faits qu'on vient d'apporter à cette tribune ont été altérés.

LE CIT. BOURZAT. Comment, altérés?

LE CIT. TASCHEREAU. Je ne veux pas dire qu'ils ont été altérés volontairement; mais ils le sont. Les membres du conseil général n'ont pas agi comme conseillers généraux; ils ont agi comme simples citoyens.

Ils étaient parfaitement en droit de faire ce qu'ils ont fait, et l'Assemblée hier s'est refusée à les blâmer, puisqu'elle a validé les élections de la Haute-Marne. (Réclamations à gauche.)

LE CIT. NOEL PARFAIT. Je viens également appuyer le renvoi qui est réclamé, il faut un blâme sévère, une Assemblée législative ne peut pas tolérer une atteinte aux lois, les législateurs doivent avant tout donner l'exemple du respect dû à la loi. (Mouvement à droite. —A gauche : Eh bien!)

Voici un nouveau fait de l'intervention de l'autorité dans les élections. Ici l'orateur donne lecture d'une lettre du préfet d'Eure et Loire qui recommande au conseil général de diriger les élections. (Approbation à droite.)

A gauche. — Mais cette direction a été blâmée hier par le président du conseil.

LE CIT. CANTAGREL. On s'obstine à nier de ce côté (la droite) que les maires et les préfets aient influencé les élections; eh bien! voici une lettre qui ne permettra plus de doute. (Interruption.)

L'orateur donne lecture d'nne lettre d'un maire qui recommande certains candidats. (Interruption à droite.) On me dit de ce côté (la droite) que le maire a agi légalement chacun juge de la probité politique à sa manière. (Approbation à gauche.)

Je vais lire mointenant la lettre d'un préfet et nous verrons si vous l'approuverez aussi.

Cette lettre écrite à un maire qui demandait pourquoi une liste que lui avait envoyée le préfet ne portait pas le citoyen Thurlot de Bauchain, constate que le préfet a effectivement envoyé cette liste, et que c'est avec intention qu'il n'y a pas porté le citoyen Thurlot, comme n'ayant pas les sympathies du gouvernement. (Interruption.)

On me demande la conclusion de ceci; la voici : Si j'avais l'honneur ou le malheur d'être ministre (Réclamation à droite.—Approbation à gauche.)

A droite.—A l'ordre! à l'ordre!

LE CIT. PRÉSIDENT. Je rappelle l'orateur à l'ordre.

LE CIT. CANTAGREL, avec énergie. Je proteste contre ce rappel à l'ordre. Il ne pouvait être mérité... (Très bien! très bien!)

Je répète : si j'avais eu l'honneur d'être ministre de l'intérieur, ou bien j'aurais envoyé aux préfets des instructions catégoriques, nettes et précises pour ne pas influencer les élections.....

A droite. — Et les commissaires?

A gauche. — Ils n'ont pas fait ce que font vos préfets.

LE CIT. CANTAGREL. Et, dans le cas où ils auraient enfreint mes ordres, je sais ce que j'aurais eu à faire ; ou bien je ne leur en aurais pas donné du tout, et je leur aurais adressé des lettres confidentielles, comme cela a *été* fait, et je leur aurais dit d'agir en-dessous main. (Murmures à droite.)

A gauche. — Soyez tranquille ils l'ont fait. (Bruit.)

LE CIT. CANTAGREL. Je dis que dans le cas où un préfet aurait agi ainsi, non-seulement je ne l'aurais pas destitué, mais encore je lui aurais donné une forte récompense.

A gauche. — Il l'aura.

LE CIT. LACROSSE. Je tiens à grand honneur d'avoir fait partie d'un ministère qui n'a exercé aucune influence sur les élections.

A gauche. — Et la dépêche télégraphique?

LE CIT. LACROSSE. Je ne comprends pas la théorie indiquée par le préopinant, elle serait indigne d'un gouvernement.

A gauche. — Vous l'avez pratiquée pourtant.

LE CIT. LACROSSE. Je le répète, nous tenons à honneur d'avoir fait loyalement et à la face du pays dans lequel nous avions confiance ce que notre conscience jugeait être un devoir impérieux. (Interruption. — A gauche : Allons donc!)

LE CIT. RIGAL. Il y a une question qui a toujours été réservée, et que la validité des élections de la Haute-Marne n'a pas tranchée, c'est le blâme à formuler contre l'intervention des conseillers généraux comme conseillers généraux dans les élections. (Bruit. — L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

Après une double épreuve, nécessitée par la confusion qui s'établit dans l'assemblée, l'ordre du jour est prononcé.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

Mayenne : Huit représentants. Tous admis.

Meurthe : Neuf représentants. Tous admis.

Meuse : Sept représentants. Tous admis.

Morbihan : Dix représentants. Tous admis.

Moselle : Neuf représentants. Huit sont admis. L'élection du citoyen de Sonis est ajournée.

Nièvre : Sept représentants. Tous admis.

LE CIT. GAMBON. A propos des élections de la Nièvre, je dois faire une observation. Quelques uns de mes amis ont été poursuivis pour avoir reproduit dans un journal le *post-scriptum* d'une lettre que je leur avais écrite, dans lequel il était dit que la République était proclamée à Dresde, les Hongrois entrés dans Vienne, et les ministres mis en accusation.

Puisqu'il a plu au parquet d'ordonner ces poursuites, je demande qu'on agisse de même à l'égard d'une affiche du comité électoral que je dénonce à mon tour, dans laquelle on disait que la proposition de la mise en accusation du citoyen président de la République avait été rejetée, sans ajouter que cette mise en accusation comprenait les ministres. Voici du reste le motif de cette exception : c'est que dans les campagnes le bruit est répandu que le président est très dévoué à la République, mais il n'en est pas de même de ses ministres, que l'on considère comme hostiles au gouvernement républicain.

LE CIT. BAROCHE rappelle le *post-scriptum* de la lettre du citoyen Gambon et dit que ce *post-scriptum* semblait annoncer que la mise en accusation du ministère était un fait accompli, que les amis du citoyen Gambon l'ont si bien compris ainsi, qu'ils l'ont affirmé dans leur journal, ce qui motive les poursuites ordonnées.

LE CIT. LA GUENNERIE. La justice, on nous l'apprend, a jugé à propos de poursuivre les publications de la lettre du citoyen Gambon, pourquoi n'a-t-elle pas fait de même à l'égard du citoyen Léon Faucher, pourquoi ne le poursuit-elle pas? (Très bien! très bien!)

Il est positif qu'il y a deux poids et deux mesures, que quand c'est un simple citoyen, et surtout un republicain de la gauche, les poursuites ne sont pas ménagées. (Très bien! très bien!)

LE CIT. GAMBON. Je ne réponds que de mes actes; je pourrai donc ne pas m'arrêter à la signification qu'on a donnée à une lettre que j'avais écrite. Du reste, quelle portée pourrait-elle avoir? En même temps qu'elle arrivait, on recevait les journaux de Paris qui annonçaient le résultat de notre proposition de mise en accusation.

Quoi qu'il en soit, vous poursuivez mes amis pour une publication que vous jugez coupable, et je demande formellement que le citoyen Léon Faucher soit poursuivi pour la dépêche télégraphique blâmée par l'Assemblée. (Très bien! très bien!)

LE CIT. MORTIMER TERNAUX. Dans notre bureau, nous n'avons pas eu connaissance des faits apportés à cette tribune par le citoyen Gambon, et je demande d'une manière formelle que les conclusions du bureau ne soient pas adoptées.

A gauche. — Mais elles le sont.

LE CIT. MORTIMER-TERNAUX. C'est une erreur, j'ai consulté le bureau qui m'a dit le contraire.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'honorable orateur a mal compris ma réponse, l'Assemblée a en effet validé les élections de la Nièvre. (Bruyante hilarité à gauche.)

LE CIT. MORTIMER-TERNAUX. Alors l'honorable citoyen Gambon eut dû présenter ses observations avant le vote. (Rumeur.)

Nord: Vingt-quatre représentants.

Le bureau propose de valider ces nominations.

LE CIT. CASTILLON. Je demande la permission d'adresser une question au rapporteur. D'après une réclamation qui m'est parvenue hier un des membres élus de la représentation du Nord, bien qu'ayant fait partie de l'Assemblée nationale, le citoyen Antony Thouret n'aurait pas justifié de sa nationalité, et qu'il aurait naguère argué de sa qualité d'étranger pour se soustraire à la conscription comme au service de la garde nationale.

LE CIT. ANT. THOURET. L'honorable préopinant a été victime d'une véritable mystification, j'ai par hasard dans ma poche des pièces qui établissent mes droits. Voici mon inscription sur la liste électorale et sur la liste du jury en 1844 et 1845, et remarquez que c'est sous la monarchie qui n'aurait pas manqué de me récuser si elle l'eût cru nécessaire.

LE CIT. CASTILLON. Il me semble que la justification n'est pas suffisante. J'insiste pour que la validation soit ajournée jusqu'à production des pièces.

LE CIT. GRANDIN. Que le citoyen Antony Thouret nous déclare qu'il a satisfait à la loi, et cela suffira

LE CIT. ANT. THOURET. Je suis né, il est vrai, en pays étranger, d'un père qui avait perdu sa qualité de Français pour avoir pris du service à l'étranger, mais, d'après l'article 10 du code civil, j'ai reconquis légalement cette qualité de Français en remplissant toutes les formalités.

Je regrette qu'on ait soulevé cet incident sur la simple réception d'une lettre anonyme; et j'aime à espérer qu'il n'aura pas d'autre inconvénient pour l'avenir, et que d'autres qui auraient pris du service à l'étranger pourront se justifier aussi facilement.

LE CIT. CASTILLON. Quoi qu'il en soit, je demande le renvoi dans les bureaux de l'élection pour un nouvel examen.

LE CIT. DEMANTE pense qu'après les explications données par le citoyen Thouret, le renvoi n'aurait pas d'objet. Il y a ici une question de droit qui devant les tribunaux ne ferait aucun doute, et serait résolue en faveur du citoyen Thouret, l'art. 10 du code civil est formel. (Interruption à droite.)

A gauche.—Le citoyen Demante est professeur de droit, écoutez-le donc.

LE CIT. COQUEREL. Je propose l'admission pure et simple.

L'admission est prononcée sans opposition.

LE CIT. CHAVOIX. Je demande la parole pour une motion d'ordre, qui intéresse tout le monde.

Des changements ont eu lieu parmi les commandants supérieurs chargés de protéger l'Assemblée. (Mouvement.)

Le colonel Cauvain, contre lequel il ne s'élevait aucun reproche, a été remplacé par le colonel Kolz, le général Lebreton par le général Forest.

Je demande le motif de ces changements soit à notre

bureau provisoire, soit au général Changarnier. (Bruit à droite.)

LE GÉNÉRAL LEBRETON. Un arrêt du président de l'Assemblée nationale constituante m'avait investi du commandement supérieur des forces militaires de l'Assemblée.

Dans ces derniers temps, j'ai rencontré dans l'exercice de ce commandement des difficultés que je n'ai pu vaincre. Je n'ai point voulu laisser avilir dans mes mains le commandement qui m'était confié. (Mouvement.) J'ai dû remettre ma démission à notre vénérable président. (Agitation.)

LE CIT. LACROSSE arrête le général Lebreton au moment où il regagne sa place et semble lui demander des explications.

LE CIT. CHARRAS. J'ai l'honneur de demander au président de l'Assemblée s'il a accepté la démission du citoyen Lebreton. (Bruit.)

LE CIT. LEBRETON. Le citoyen Lacrosse me demande des explications sur l'expression dont je me suis servi en disant que je n'avais pas voulu laisser avilir le commandement dans mes mains.

Je vais dire pourquoi j'ai pensé que ce commandement était avili, c'est parce que j'ai vu des officiers d'un grade égal, et même inférieur, introduits dans cette assemblée, donner des ordres qui recevaient leur exécution au mépris des miens. Je n'ai pas voulu établir une lutte qui eût pu être dangereuse, et j'ai préféré, pour sauvegarder la dignité de l'assemblée, la mienne propre, donner ma démission. (Très-bien! très-bien!)

LE CIT. LACROSSE. La vigilance de l'honorable général n'a jamais été plus active que celle du gouvernement pour tout ce qui peut intéresser la sûreté de l'Assemblée nationale. (Interruption.) L'interpellation de l'honorable citoyen Chavoix donne à penser qu'il a pu croire à quelque danger qui n'existe que dans ses inquiétudes.

Le colonel Cauvain, qui, je le reconnais, s'est honorablement acquitté de la mission qui lui avait été confiée, ne me paraissait pas destiné à rester indéfiniment au poste qu'il occupait, la carrière militaire ne comporte pas un séjour prolongé à Paris.

Le changement a été fait d'accord avec le président de l'Assemblée.

LE CIT. CHARRAS. Avez-vous consulté le bureau de l'Assemblée pour faire ce changement?

LE CIT. LEYDET. Il semble véritablement que l'on ait pris à tâche de faire tout ce qui peut blesser. (Interruption à droite.)

Oui, ce que l'on a fait ne devait pas être fait.

A droite.—L'ordre du jour! l'ordre du jour!

LE CIT. CHAVOIX. (A droite. L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

A gauche. — Parlez! parlez!

La droite continue de gesticuler, le citoyen Chavoix réclame ses droits de représentant.

LE CIT. BÉRARD, à droite. L'Assemblée ne veut pas vous entendre.

Le bruit redouble, enfin nous entendons que le citoyen Chavoix demande: Est-il vrai que le colonel Cauvain ait été révoqué sur un ordre du général Changarnier le samedi 26 mai? Est-il vrai que, sur un ordre du président de l'Assemblée nationale constituante, il ait été réintégré le soir même à minuit dans ses pouvoirs?

Le général Forest a-t-il été nommé au commandement des forces de l'Assemblée par un ordre du président de la Législative?

A droite. — Qu'est-ce que cela vous fait? — L'ordre du jour! l'ordre du jour!

A gauche. — Si vous ne voulez pas de la lumière, nous la voulons, nous.

Le bruit prend une intensité nouvelle.

Le citoyen Chavoix descend de la tribune sans obtenir de réponse.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN monte à la tribune.

A droite. — Vous ne parlerez pas! vous ne parlerez pas! — L'ordre du jour!

La gauche toute entière se lève pour protester contre cette attaque à la liberté de la tribune; le citoyen Pelletier adresse des interpellations que nous n'entendons pas.

Le bruit devient tel, que nous n'entendons plus rien.

Le président se couvre, et la séance est interrompue.

Une vive agitation se manifeste. Le général Changarnier parait avoir une conversation très animée dans ce groupe, où figurent les citoyens Molé et Bugeaud.

La séance est reprise après un quart d'heure de suspension.

A la reprise de la séance le citoyen président déclare qu'il a approuvé ce qui s'est fait de la voix et par écrit. C'est à moi que vous devez vous adresser, dit-il, c'est moi que vous devez mettre en accusation. (Rires.)

LE CIT. MONNET. D'après l'art. 32 de la Constitution, l'Assemblée dispose exclusivement des forces appelées à la protéger. On est donc parfaitement en droit d'adresser des interpellations sur tout ce qui peut paraître y porter atteinte; mais je crois que nous devons avoir à cœur d'arriver à notre Constitution défensive.

Je demande donc qu'il soit convenu, par un accord commun entre nous tous, qu'à moins d'incident grave et imprévu, on entre dans l'ordre du jour.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je partage entièrement l'opinion du préopinant. Cependant, la question qui est agitée est des plus graves: il s'agit des prérogatives de cette Assemblée même.

A cinq reprises différentes les ordres de l'Assemblée constituante avaient été méconnus. Eh bien! maintenant je vous demande: Voulez-vous oui ou non être maîtres de vous-mêmes?

Vous savez tous ce qui s'est passé, tous vous connaissez cette lettre où l'on disait qu'il ne fallait pas obéir aux ordres du président de l'Assemblée.

Eh bien! celui qui l'a écrite, le général Changarnier, a de nouveau changé le colonel Cauvain sans en prévenir le président de cette assemblée.

Ainsi, vous le voyez, ce sont toujours les mêmes procédés. Vous ne pouvez les tolérer sans permettre qu'un jour cette assemblée puisse voir violer le seuil de cette enceinte. (Applaudissements à gauche.)

LE CIT. PRÉSIDENT adresse quelques paroles que nous n'entendons pas au citoyen Ledru-Rollin, qui se retourne vivement et s'écrie: Citoyen président, vous n'avez pas le droit de m'interrompre. (Réclamations à droite.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Vous réclameriez moins si vous aviez entendu les paroles du président, il m'a dit: Ce n'est pas nous qui violons cette Assemblée, ce sont vos amis.

Eh bien! je vous le dis, citoyen président, vous avez manqué au premier de vos devoirs, celui de faire respecter la liberté de la tribune. (Approbation à gauche.—Réclamations à droite.)

Puisque le citoyen président trouve bon d'outrager mon parti dans ma personne, je me retire de la tribune, elle n'est pas libre. (Grande agitation.)

LE CIT. O. BARROT monte à la tribune. (Bruit. — Interruption.)

A gauche.— Non, non. Il faut que le citoyen Ledru-Rollin remplisse son devoir jusqu'au bout.

LE CIT. ODILON-BARROT. Si le citoyen Ledru-Rollin veut monter à la tribune, je suis prêt à l'écouter.

Une voix à gauche. — Pour qu'il soit insulté encore.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Le président m'a dit que j'avais envahi cette Assemblée avec mes commissaires. En entendant de semblables paroles, j'ai dû me retirer, et je déclare sur mon honneur qu'il ne m'est pas permis de remonter à cette tribune, car encore un coup elle n'est pas libre.

L'agitation est à son comble, quatre membres du bureau, au nombre desquels nous reconnaissons les citoyens Rolland et Commissaire, quittent successivement le bureau et donnent à la tribune leur démission de secrétaires provisoires.

LE CIT. ROLLAND. Comme membre du bureau je viens protester contre les paroles du président et je déclare que dès à présent je n'en fais plus partie.

Un autre membre. — Il est un privilége qu'on nous a appris à respecter, c'est celui de la vieillesse, mais il en est un autre au-dessus de celui là, car il domine tous les droits, c'est celui de la liberté de la tribune, elle a été violée, je ne puis plus faire partie du bureau.

LE CIT. COMMISSAIRE. Je proteste également contre les paroles du président et je me retire du bureau.

Ces protestations successives produisent une vive sensation, le tumulte est à son comble, les interpellations se croisent de toutes parts.

LE CIT. O. BARROT monte à la tribune et veut parler.

La gauche s'y oppose, et s'écrie: Le bureau n'est pas complet, nous ne pouvons pas délibérer. Il faut que le président descende du fauteuil.

LE CIT. FÉLIX PYAT. Nous déclarons que personne ne parlera, tant que le président n'aura pas fait des excuses.

Un huissier fait l'appel. Les représentants que leur âge désigne comme devant remplacer les secrétaires démissionnaires sont les citoyens Fresneau, Calhouet, Napoléon Bonaparte.

(La droite bat des mains à l'appel de ce dernier nom, hilarité ironique à gauche.)

Après une interruption des plus orageuses, le président prononce quelques paroles où nous croyons comprendre qu'il retire les paroles que le citoyen Ledru-Rollin a entendues.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je n'ai pas entendu les paroles du président, on me dit qu'il retire ses paroles (à droite: oui! oui!) S'il en est ainsi, je n'ai plus rien à dire.

Les anciens secrétaires viennent reprendre leurs places. Cependant, le citoyen Fresneau prétend rester comme étant plus jeune que celui qui a pris sa place en son absence.

LE CIT. NAPOLEON BONAPARTE donne à son tour quelques explications au milieu d'un tumulte qui ne permet pas de les entendre.

LE CIT. LEDRU ROLLIN. Evidemment la démission donnée par les secrétaires était conditionnelle. (Oui! oui.)

Du moment que la président retire ses paroles, du moment que je remonte à cette tribune redevenue libre, ils doivent également reprendre leur place. (Bruit à droite.)

Je veux terminer cet incident, prêtez-moi votre concours.

Une voix à droite. — Nous ne voulons pas vous céder.

Sur cette interruption, qui soulève de bruyantes réclamations, le citoyen Ledru-Rollin quitte la tribune.

LE CIT. BUGEAUD. Je désire que dans le cours de cette Assemblée nous soyons souvent d'accord avec le citoyen Ledru-Rollin. Les majorités sont tenues à plus de modération que les minorités; je viens donc demander que l'ancien bureau soit rétabli en son entier.

L'Assemblée adopte à l'unanimité l'avis du maréchal Bugeaud.

Le calme est rétabli enfin.

LE CIT. LEDRU ROLLIN remonte à la tribune et revient sur l'affaire du colonel Cauvain, dont on a fait cesser les pouvoirs sans avoir consulté le président. Il rappelle les paroles du général Forest.

Je ne connais pas la loi, je ne connais que les ordres de mon commandant. (Mouvement.) Je vous demande s'il vous est indifférent ou non que les droits de l'Assemblée ne soient pas respectés. Car, je vous le dis, le président n'a ratifié que par complaisance ce qui n'avait pas été demandé par lui.

Voulez-vous savoir la vérité: il y a un parti pris de violer l'autorité de l'Assemblée; vous ne devez pas le permettre. Si nous nous trompons, prouvez-nous le; une enquête fera la lumière, et nous la demandons. (Oui, oui, à gauche.)

Je le répète, je demande qu'une enquête soit faite par le bureau; car, encore une fois, vous ne devez pas déléguer à des étrangers le droit de veiller à votre indépendance.

LE CIT. ODILON BARROT monte à la tribune, le général Changarnier vient lui dire quelques mots à l'oreille et descend avec un air souriant.

LE CIT. O. BARROT. Toutes les fois qu'un doute s'élève sur les droits de l'Assemblée, il doit être éclairci; il l'a été quant au passé. (A gauche: Non! non!) Maintenant ferons-nous de l'agitation rétrospective? (Bruit.)

J'ai déclaré, quant à moi, que le colonel Cauvain ne pouvait perdre son mandat tant que l'Assemblée qui le lui avait conféré continuerait son existence légale.

Mais est-il vrai que l'on ait proposé un autre officier à la garde de cette Assemblée sans avoir consulté le président? Non, en voici la preuve.

LE CIT. O. BARROT donne ici lecture d'une lettre du président de l'Assemblée au ministre de la guerre. Cette lettre, dit-il, est du 29. (Dénégations à droite.)

Voulez vous faire une inscription en faux (Pourquoi pas?) Cette lettre est du 27 et constate que le président a agréé l'officier qui lui était désigné par le général Changarnier.

Je demande où et comment les droits de l'assemblée ont été violés. (Murmures à gauche.)

Est-ce que vous prétendez que les droits de l'Assemblée ont été méconnus, parce que le président a agréé.

A gauche.—A subi.

LE CIT. O. BARROT. Eh bien! la question est à ce point: le président a-t-il agréé ou subi l'officier désigné?

LE CIT. O. BARROT descend de la tribune, et dit: Faites une enquête pour le savoir. (Bruit à gauche.)

L'ordre du jour est voté.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

NOUVELLES DIVERSES.

Dans le 15e bureau, présidé par M. le général Cavaignac, on a examiné aujourd'hui les élections du département de l'Yonne. Les conclusions de la majorité de ce bureau sont pour leur annulation. M. Cavaignac a émis un avis conforme. Le principal motif de cette décision, c'est la dépêche de M. Faucher.

— Les élections de la Seine, celles du département de l'Aude seront, dit on, le grand champ de bataille sur lequel les différents partis de l'Assemblée sont résolus à se mesurer pour la première fois.

— On lit dans l'*Estafette*;

« Les nouvelles qui circulent sur le changement du ministère sont tellement contradictoires qu'il devient presque impossible de se former une idée de ce que sera le nouveau cabinet. Le président élève chaque jour de nouvelles difficultés. Il s'agit surtout pour lui de deux choses. D'abord de l'entrée au cabinet de M. Falloux et du maintien de M. le général Changarnier dans ses deux commandemens.

La première de ces deux conditions est réclamée très positivement par le président qui ne veut pas entendre parler d'un ministre où un portefeuille ne serait pas réservé à l'ancien ministre de l'instruction publique.

Ces difficultés sont loin d'être aplanies, et on ne sait quand le nouveau cabinet sera formé.

— Depuis huit jours, M. de Larochejacquelein, représentant du Morbihan, est atteint d'une grave indisposition; déjà sa santé était altérée depuis quelque temps sans qu'il s'en plaignît. Les médecins lui ordonnaient un repos absolu, il doit partir pour les eaux dès que ses forces le lui permettront.

— On nous assure que M. de Lamartine est porté à la députation dans le Loiret, en remplacement de M. Roger, décédé. M. de Lamartine sera également porté à Paris.

(*le Pays.*)

— Le général Thiars, ambassadeur de la République française près de la Confédération helvétique, a donné sa démission.

— Immédiatement après le vote de l'Assemblée relatif aux centres de Carnot, la lettre suivante a été remise au ministre par le président de la commission:

« Monsieur le ministre,

» La commission chargée du rapport de la proposition relative aux cendres de Carnot, a obéi à un sentiment de réserve en s'abstenant de faire connaître à l'Assemblée qu'en exprimant le vœu de l'érection d'un monument à la mémoire de ce grand citoyen, elle avait aussi formé celui qu'il fût élevé sur la place Bourgogne

» Il est aujourd'hui de son devoir de vous faire connaître sa pensée entière, et elle espère que vous voudrez bien, quand il en sera temps, la prendre en sérieuse considération, ainsi que la réserve qu'elle s'était imposée avant le vote.

» Veuillez, monsieur le ministre, recevoir l'assurance de nos sentiments de considération.

» Le président de la commission, MENAND; le secrétaire, Etienne ARAGO; le rapporteur, TRÉLAT.

» Paris, 24 mai 1849. »

— On a prétendu que nous nous trompions en annonçant que le bronze du *duc de Nemours* devait servir à couler le buste de M. Louis Bonaparte. Le *National* donne à cet égard les nouveaux renseignements qui suivent:

« Le 22 mars, le canon en question a été dirigé de Vincennes à Paris, suivant l'ordre qui en avait été donné quelques jours avant par le ministre de la guerre. C'est au comité de l'artillerie, à Saint-Thomas-d'Aquin, qu'il a été conduit. Là on lui a fait subir l'amputation, opération qui n'avait pas pu avoir lieu à Vincennes, faute d'outils; un tronçon de 60 k. en a été détaché, et ce tronçon a été remis à M. Emile Thomas, statuaire, demeurant à Paris, rue des Trois-Bornes, cité Holzbach, 3. Le 11 avril, enfin, les restes de ce qui fut le *duc de Nemours* ont été envoyés à la fonderie de Douai. » (*National.*)

— On écrit de Vienne (Isère) le 26 mai:

« La deuxième division de l'armée des Alpes se rapproche de la vallée du Rhône, afin de pouvoir être plus facilement transportée en Italie, si le besoin s'en faisait sentir. »

— M. Louisy Mathieu, membre de l'Assemblée constituante, et qui faisait partie de la députation des Antilles, est arrivé dimanche matin au Havre. Il s'est immédiatement embarqué sur le navire l'*Ernest*, capitaine Barbel, qui a appareillé hier à la marée, se rendant à la Guadeloupe.

— Le bateau à vapeur de l'Etat le *Phénix* est entré hier, à trois heures, au Hâvre ayant à bord soixante-treize insurgés grâciés venant de Brest, et qu'attendait samedi le bateau de Morlaix.

— Le gouvernement a reçu la nouvelle que le commandant de la station française du golfe du Mexique, n'ayant pas obtenu satisfaction d'une insulte faite à deux citoyens français par le gouvernement de la République de Venezuela, avait cru devoir mettre le blocus devant le port de Maracaïbo. (*Journal du Havre.*)

VARIÉTÉS.

ORGANISATION SOCIALE RATIONNELLE. (1)

Ainsi du côté de l'établissement de la domination du travail sur le capital anéantissant les anathèmes économiques: *que les économies des riches se font aux dépens des pauvres, et que tous les ans une partie de la population doit nécessairement mourir de besoin, même au sein de la nation la plus prospère*, anéantissement nécessaire maintenant à l'existence de l'ordre, de la paix, du bien-être universel, pas l'ombre d'une objection raisonnable. Voyons maintenant les résultats.

Sous la domination du capital, les ouvriers prolétaires, réduits, selon les démonstrations les plus incontestables des économistes, à vivre du plus stricte nécessaire, pour autant que leur nombre ne dépasse point les besoins du capital, les ouvriers ne consomment point en réalité; ils sont des machines qui fonctionnent et que l'on alimente d'une nourriture comparable au cambouis dont on graisse les machines ou encore au charbon dont on nourrit les locomotives. La production ne se fait donc que pour les besoins des capitalistes, et cette production, nécessairement mise en équilibre avec la consommation d'une minorité de la société, est au minimum possible, comparée avec la production d'une population au sein de laquelle tous consomment autant que possible, parce que tous produisent, et pour eux-mêmes, autant que possible.

Qu'est-il nécessaire d'ajouter à cette démonstration? Rien.

Ainsi, anéantissement du paupérisme, anéantissement du prolétariat, anéantissement de l'exploitation de l'homme par l'homme, anéantissement de toute source d'anarchie, établissement du bonheur universel; tel est le résultat nécessaire; et quant aux manufacturiers de cette opération sociale si simple et si nécessaire: l'entrée du sol à la propriété collective.

COMMERCE.

Si les finances sont à la vie collective ce que le sang est à la vie individuelle, le commerce est à cette même vie collective ce que les chilifères sont également à la vie individuelle; ils portent au sang le résultat du travail de l'organisme. Mais si les gros vaisseaux atrophient les petits, l'organisme périt, le corps social meurt.

Voilà ce qui arrive sous la société actuelle, sous la domination du capital. Le gros commerce se gorge de finances, le petit commerce reste atrophié. C'est que, sous la domination du capital, le crédit ne se fait qu'au capital et par des capitalistes. Sous la domination du travail, le crédit se fait aux travailleurs et par la société.

Ce qui se fait sous la domination du capital se fait nécessairement, et les individus, quelque bonne volonté qu'ils puissent avoir, ne peuvent l'empêcher. Ce qui se fait sous la domination du travail se fait aussi nécessairement, et les individus, quel que mauvaise volonté qu'ils puissent avoir, ne pourraient également l'empêcher.

De plus, le commerce ne peut jamais se faire que pour ceux qui consomment. Or, sous la domination du capital, l'immense majorité de la population ne consomme pas et ne fait que fonctionner. Et si une Révolution se fait, ou se prépare, ou paraît ne point finir, la confiance, c'est à dire le crédit s'évanouit, les consommations diminuent, le fonctionnement des machines prolétariennes s'arrête, et les petits commerçants tombent dans le gouffre du prolétariat: n'ayant plus de capital, ils ne sont plus que travailleurs du commerce, ils sont esclaves.

Sous la omination du travail, au contraire, le petit commerçant, qui travaille plus que le grand, est plus rémunéré; car alors la rémunération se mesure au travail et non au capital. Et quant au capital, le petit commerce n'en manque jamais, car la société rivalise alors avec les capitalistes pour donner le capital aux travailleurs à l'intérêt le plus bas possible.

Mais il est un autre point commercial, cause de la ruine du prolétaire. Sous la société actuelle, c'est le commerce dit international, dit *libre*: car il est à remarquer que, sous la domination du capital, le mot *liberté* est toujours employé pour masquer l'*esclavage*.

Sous la domination du capital, le commerce entre des sociétés différentes ne peut se faire avec utilité pour le commerçant qu'en offrant des marchandises qui lui coûteront moins qu'elles ne pourraient coûter à ceux auxquels il va les offrir.

Mais, sous la domination du capital, le bon marché des marchandises ne peut avoir lieu qu'aux dépens du salaire, qui alors est toujours au plus bas possible, tandis que l'intérêt du capital est alors toujours au plus haut possible. C'est donc la société où le travail est le plus exploité qui offre le plus d'avantage au commerce. Et la societé, qui alors veut ne pas se ruiner, veut ne point laisser ses prolétaires sans travail, doit augmenter l'exploitation des masses pour qu'elles puissent ne point mourir.

Sous la domination du travail, au contraire, le bon marché des marchandises ne peut exister que par l'abaissement de l'intérêt du capital, car le salaire alors est toujours au maximum possible. Mais il y a plus, il y a infiniment plus. C'est qu'alors il n'existe qu'un seul droit, celui de la vérité qui est unique. Et les nationalités n'existent que par la multiplicité de droits relatifs aux différentes forces qui sont multiples par essence.

Faites dominer le travail, anéantissez la domination du capital, et l'humanité devient ce qu'elle doit être, la société. C'est exclusivement alors que nous pourrons dire: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Je m'arrête, mes frères, et je me résume.

Laissez le sol aliéné aux individus. Le monde est esclave, le monde meurt.

Faites entrer le sol à la propriété collective, le monde est libre et reste libre jusqu'à l'anéantissement du sol.

Mes frères, le monde sera libre, le monde ne périra pas. Et tous, riches et pauvres, nous travaillerons à l'établissement de la liberté; car c'est dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt de l'humanité, sans qu'il soit possible d'en excepter un seul individu.

Un seul mot de plus, un seul et bien essentiel.

L'oganisation de la société nouvelle établie sans nuire à qui que ce soit, et en étant utile à tous, ne peut commencer pratiquement que lorsqu'elle aura le concours de ceux qui se trouvent maintenant à la tête de la société par l'intelligence et la richesse.

Aussi longtemps que les riches et les prétendus savants s'opposeront à ce que la société nouvelle s'établisse de la *seule manière* qu'elle peut être établie, ils seront exposés à toutes les violences qui sont nécessairement les suites de l'anarchie, c'est-à dire, du règne de la force brutale des individus prédominant la force sociale. Eux-mêmes, alors, seront la cause de tous les malheurs qui pourront leur arriver, qu'ils y réfléchissent.

COLINS,
Chef d'escadron.

(1) Voir les numéros des 21, 22, 25, 26, 27 et 28 mai.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

Bourse de Paris du 30 mai.

Avant la Bourse. — La rente était très-offerte; elle avait fléchi de 82 70, avec 70 c. de baisse sur le cours d'hier. On disait que le gouvernement avait reçu de très mauvaises nouvelles de Rome, et que nos troupes avaient eu un engagement avec les Autrichiens

1 *heure.*—Le mouvement s'est déclaré en baisse dès l'ouverture du parquet. Comme les agens de change persistent à ne pas vouloir faire de reports et que les nouvelles étaient regardées comme peu favorables, les acheteurs ont pris peur et ont cherché à se liquider à tout prix, en sorte que la rente 5 0/0 a fait à peine 82 25 et a fléchi à 81 20, elle reste à 81 30.

Deux heures. — Le parquet, qui voulait empêcher une trop forte hausse, a fait quelques efforts pour arrêter le mouvement rétrograde lorsqu'il a vu que les cours du 5 0/0 s'approchaient de 81. Il est parvenu à faire remonter à 82, mais à ce prix les ventes sont redevenues nombreuses et l'on a commencé de nouveau à fléchir à 81 60 et 81 40.

On ne donnait pas de nouvelles des négociations relatives à un changement de ministère. On dit que personne ne veut accepter le pouvoir tant que la question italienne n'aura pas reçu une solution.

Trois heures. — La rente est toujours très-faible en liquidation, et elle est à 20 c. plus bas qu'au comptant. On reste à 83 30 pour fin du mois. On répand le bruit que le ministère est à peu près reconstitué: M. Dufaure serait nommé ministre de l'intérieur, M. de Rémusat ministre des affaires étrangères, et M. le maréchal Bugeaud ministre de la guerre; les autres membres du cabinet ne seraient pas changés.

La Banque a fléchi depuis hier de 155 à 2,050; le nord a fléchi de 8 75 à 407 50; Strasbourg, de 8 71 à 353; Orléans, de 20 à 740; Rouen, de 12 50 à 495; Bordeaux, de 375 à 400; Vierzon, de 5 à 295.

Quatre heures.—Après la Bourse, le 5 faisait 81 15 offert.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture préced.
5 0/0 j. du 22 mars. .	82 50	82 50	81 25	81 50	83 40
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	67 »
3 0/0 j. du 22 déc. . .	51 75	52 25	51 45	51 45	53 50
Action de la Banque.	2210 »	2210 »	2150 »	2150 »	2205 »
Obligations de la Ville	1080 »	» »	» »	1080 »	1200 »
4 canaux avec prime.	1000 »	» »	» »	1000 »	1000 »
4 can., Act. de jouis...	50 »	» »	» »	50 »	60 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	810 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	135 »	» »	» »	135 »	135 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2700 »	2700 »	2700 »	2700 »	2700 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	88 3/4
Emprunt romain.........	70 »	Belgique, Empr. 1842.	88 3/4
Emprunt d'Haïti.........	210 »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841..........	32 3/4	Emprunt du Piémont..	830 »
Do Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	420 »
	Versaille, R. D.	185 »	185 »	190 »
	Versailles, R. G	160 »	160 »	160 »
	Paris à Orléans,	740 »	740 »	760 »
	Paris à Rouen,	500 »	495 »	507 50
	Rouen au Havre,	» »	» »	255 »
	Avignon à Marseille,	190 »	190 »	190 »
	Strasbourg à Bâle,	95 »	100 »	100 »
	Du Centre,	300 »	295 »	300 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux	400 »	400 »	403 75
	Du Nord,	410 »	407 50	416 25
	Paris à Strasbourg,	357 »	353 75	362 50

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.